

DOSSIER 1

L'étude de l'enclos monastique

Dans le cadre de l'archéologie de terrain, un premier phasage théorique a été établi à la suite des campagnes de 2013 à 2014 centrées sur l'église médiévale et avec la « mémoire de la tradition historique ».

- Phase 1 : occupation antérieure à l'église médiévale telle qu'elle a été retrouvée en fouille.
- Phase 2 : construction de cette église médiévale, avec quatre séquences
 - séquence A : une nécessaire « première église », lors de l'arrivée des frères vers 1125, mais qui n'est pas nécessairement à l'emplacement de celle retrouvée ;
 - séquence B : « l'église d'Henri II » dans le troisième quart du XIIe siècle, d'après les textes ;
 - séquence C : un chantier d'envergure au début du XIIIe siècle, à cause des réemplois retrouvés dans l'oeuvre de maçonnerie du chevet retrouvé en fouille ;
 - séquence D : d'importants travaux nettement après cette date, selon la logique.
- Phase 3 : fonctionnement et réparations de l'église médiévale.
- Phase 4 : démolition de l'église médiévale (4A) et construction de l'abbaye du XVIIIe siècle (4B).
- Phase 5 : fonctionnement de l'abbaye du XVIIIe siècle.
- Phase 6 : démolition de l'abbaye du XVIIIe siècle.
- Phase 7 : remblaiements contemporains.

En 2015, l'agencement interne de la nef (l. 8,30 m) a été dévoilé dans son dernier état de fonctionnement. L'absence quasi-complète de sols antérieurs peut s'expliquer par la volonté de ne pas surélever la nef par rapport au choeur. La découverte du mur-bahut de la galerie nord du cloître a permis de déterminer la grande largeur de cette dernière (3,80 m). Le mur de chevet, large de 2,75 m et parfaitement semi-circulaire comporte peut-être deux états.

Cette année, la fouille a donné lieu à un seul plan de masse (**fig. 5**), auquel nous joignons celui de 2015 (**fig. 6**) pour comparer les deux états notamment pour les sépultures, à un plan interprétatif (**fig. 7**), au plan topo-archéologique complété avec les données de fouille 2016 (**fig. 8**) et à trois diagrammes (**fig. 9 à 11**) ; nous y renvoyons systématiquement pour toutes les analyses archéologiques de terrain.

Pour le repérage des plans de détail, des stratigraphies et des photographies, voir **fig. 12**.

Pour la localisation des sépultures, voir **fig. 13**.

Pour le canevas d'harmonisation des relevés archéologiques, voir **fig. 14**.

Dans le cadre de l'archéologie du bâti, les relevés pierre à pierre des terrasses méridionale et orientale de l'abbaye ont été réalisés en 2013. En 2014, l'étude du saillant de la partie nord de la terrasse orientale a montré un ensemble cohérent, qui vient s'appuyer sur la terrasse proprement dite. Il s'agit d'un imposant renfort établi a posteriori, dans le prolongement de l'église. L'assise supérieure, en position verticale, constitue le début d'un parapet. Cette avancée peut donc se présenter comme un belvédère dominant une pièce d'eau et rappelle les terrasses associées aux « Jardins à la Française » de l'époque moderne. En 2015, nous avons commencé le relevé pierre à pierre du pignon ouest de l'église médiévale, qui dispose de deux contreforts latéraux mais d'aucun portail, l'entrée se faisant sur le côté nord.

Dans le cadre de l'inventaire du mobilier lapidaire, aux 165 pièces repérées en 2013 se sont adjoints 90 éléments en 2014. Les dimensions et l'aspect des pierres rencontrées invitent à penser qu'elles proviennent majoritairement des parties conventuelles de l'abbaye et à y restituer des espaces marqués par l'influence Plantagenêt, courante dans le Limousin. Il semble, par ailleurs, que ces espaces étaient richement ornés, voire peints dès la fin du XII^e ou le début du XIII^e siècle, ce qui contraste singulièrement avec les constructions traditionnelles grandmontaines, particulièrement dépouillées. Ces pratiques architecturales détonantes semblent pourtant en adéquation avec les bouleversements que connaît l'ordre sur les plans hiérarchique et spirituel, et la normalisation qui en résulte. En 2015, l'étude précise des réemplois retrouvés dans les murs de l'église médiévale ont montré que ces derniers étaient bien pris dans l'oeuvre de la maçonnerie. Les avis convergent vers une datation autour de 1200-1220 pour la plupart de ces réemplois, sans exclure toutefois une chronologie légèrement plus précoce.

Enfin, dans le cadre de la reconstitution des bâtiments de l'abbaye, dès 2013, l'analyse critique du rapport de Naurissart (1732) et la confrontation de ce document avec le cadastre napoléonien, les résultats des prospections géophysiques et les nouvelles données fournies par l'archéologie ont permis de réaliser des dessins (plans, coupes et détails) et de caler la masse des constructions sur le relevé topographique. En 2014, l'ensemble des données textuelles concernant l'évolution des constructions a été reprise, ce qui a permis l'établissement d'une chronologie sommaire¹⁵. En 2015, les architectes associés à notre programme ont proposé de nouvelles pistes de recherche sur l'agencement des bâtiments claustraux médiévaux et modernes.

¹⁵ Voir *Approche historique*, ci-dessus.

I. L'aménagement du promontoire

Le monastère a été installé sur un promontoire allongé du nord au sud, et formé par une vallée sèche à l'ouest et une vallée drainée à l'est, dans laquelle a été aménagée toute une série d'étangs communiquant entre eux. Assez élevé et large au niveau du bourg actuel (au nord), il se rétrécit et s'abaisse vers sa pointe sud. C'est ce niveau que les frères ont commencé à aménager dès leur arrivée, en 1125.

Le substrat granitique¹⁶, très irrégulier en surface (présence de nombreuses diaclases) et dégradé par endroits, descend rapidement vers l'est, avant le mur de chevet qui a dû tenir compte de ce fait topographique : 563,01 m au niveau de la section orientale de la nef et 558,93 m au niveau de la paroi intérieure du chevet, soit une pente théorique de 20 à 30%.

La différence de composition du sol granitique au niveau de la nef (roche dure taillée) et de la galerie nord du cloître (arène) indique un gros travail de nivellement du substrat naturel lors de la mise en place des constructions (**fig. 15**).

En effet, au naturel, le substrat granitique présentait une surface accidentée, globalement recouverte d'arène liée à l'érosion de la roche. Les endroits où nous retrouvons des traces de taille du rocher correspondent à d'anciens monticules arasés par les aménageurs (purgé de l'arène), qui ont pu alors planter directement leurs maçonneries. Les endroits où l'on trouve un niveau plan d'arène correspondent à des zones originelles dégradées par l'érosion : les constructeurs ont dû creuser des tranchées pour atteindre la roche dure et installer leurs fondations (**fig. 16**) mais ils se sont contentés de déposer des remblais de nivellement lorsqu'il s'agissait d'aménager des sols (galerie nord du cloître, par exemple).

Par endroits, le substrat granitique paraît doublement dégradé avec l'arène de surface et, plus bas, un délitement en plaquettes. Les constructeurs médiévaux et modernes ont aussi tenu compte de ces disparités, notamment dans le creusement de leurs tranchées de fondation (mur du chevet, par exemple).

La présence de quelques plans de taille parfaitement rectilignes (notamment à l'emplacement de la nef) permet de ne pas exclure l'utilisation des bancs de granit les moins dégradés pour tailler des blocs servant aux constructions sur place (**fig. 17**).

Le long du bord ouest du mur ouest du bâtiment XVIII^e siècle (1083), le rocher présente un dénivelé important sous la forme d'une petite « falaise » (**fig. 18**). La présence d'angles saillants et d'arêtes vives indique que nous avons affaire à une action anthropique, probablement liée à la

tranchée de fondation du mur XVIII^e siècle et la tranchée de récupération des pierres de ce même mur (1298). Mais on peut néanmoins supposer que le promontoire primitif, beaucoup moins large qu'aujourd'hui, présentait une pente assez forte, autour de 20%, avec plusieurs escarpements de ce type jusqu'au niveau du vallon, aménagé postérieurement en étang.

Le profil du promontoire originel n'était donc pas obligatoirement en pente régulière mais pouvait présenter une série de ressauts lui donnant un caractère accidenté, ce qui a pu favoriser l'aménagement en terrasses.

Les premiers constructeurs, et les suivants aussi lors des travaux d'agrandissement, ont donc dû composer avec un promontoire de taille restreinte possédant un versant oriental abrupt et étagé, avec une plate-forme accidentée (dômes et cuvettes) et avec l'altération fréquente du granit (arène et délitement en plaquettes). Ils ont dû mettre en place un système de terrasses pour gagner du terrain vers l'est, aplanir la surface du promontoire naturel et régler le problème de l'arène, soit en la purgeant soit en creusant des tranchées pour établir leurs fondations sur une base solide.

II. L'église médiévale (fig. 19)

L'église, dont la date de construction pose encore beaucoup de questions, se présente comme un long vaisseau peu large, sans transept saillant, qui débute par une façade épaulée par deux contreforts et qui se termine par un chevet en hémicycle.

A. Le pignon occidental de l'église¹⁷

La façade ouest de l'église médiévale, encore en élévation partielle, dispose de deux contreforts latéraux mais d'aucun portail, l'entrée dans l'église se faisant sur le côté. Elle comprend 5 pans accessibles (fig. 20) : les pans n° 1 et 2 correspondent aux faces ouest et sud du contrefort nord, le pan n° 3 à la façade occidentale proprement dite ; les pans n° 4 et 5 aux faces nord et ouest du contrefort sud. Le massif occidental a été relevé durant les campagnes 2015 (pans 1 à 3)¹⁸ et 2016 (pans 4 et 5).

¹⁶ Toutes les surfaces granitiques dégagées ont fait l'objet d'une première expertise du géologue Jean-Pierre Floch, que nous remercions vivement.

¹⁷ Cette partie de l'église est située dans une propriété privée et la zone est encombrée d'objets divers que nous n'avons pas pu déplacer. C'est pourquoi nous ne possédons pas, à ce jour, d'autres photographies que celles déjà publiées dans les précédents rapports.

¹⁸ Voir *Rapport 2015*, p. 53-55.

Le pan 4 (fig. 21)

Ce pan, de 3,24 m de long pour une hauteur variant de 2,88 m à l'ouest à 4,50 m à l'est, est similaire au pan 2 puisque nous retrouvons 10 assises en partie basse et 5 assises environ dans la partie supérieure, de forme triangulaire. Cette dernière est principalement composée de moellons de granit grossièrement équarris et calés avec de nombreuses petites pierres et des fragments de tuile, ce qui rend difficile la détermination exacte des assises. La partie basse est surtout constituée de blocs rectangulaires de granit. Jusqu'à la cinquième assise, ils sont assez similaires avec des variations de hauteur comprises entre 0,36 m et 0,20 m.

La première assise présente les vestiges d'un ressaut, postérieurement bûché. On note des différences d'assises entre les pans 4 et 3.

On trouve quelques réemplois, notamment dans les première, quatrième et cinquième assises. Beaucoup de blocs sont endommagés par l'érosion et certains ont été retaillés pour correspondre avec le pan 5 (par exemple, la sixième pierre de la deuxième assise).

La nature des mortiers employés indique des restaurations, parfois récentes comme dans la partie centrale qui marque un ventre.

Le pan 5 (fig. 22)

Ce pan, orienté nord-sud et long de 3,43 m pour une hauteur de 4,34 m, est composé de 13 assises dont certaines sont masquées par une cabane contemporaine accolée. On note une continuité avec le pan précédent, notamment au niveau de l'assise à ressaut.

Les blocs, généralement rectangulaires, sont réguliers et alignés. Ils présentent des fractures qui restent toutefois légères. L'existence de racines et la poussée des terres expliquent un faible ventre de l'ensemble et le déplacement de quelques pierres.

On trouve quelques fragments de tuile comme calage et des pièces de métal forgé ancrées sur ce pan.

Des traces de ciment sont disséminées au contact d'un mur de construction contemporaine. Mais, d'une manière générale, les restaurations sont peu nombreuses.

Synthèse

Le massif occidental est composé d'un mur de façade aveugle encadré par deux contreforts chaînés à lui. Les ressauts présents sur la face ouest des deux contreforts sont à la même altitude et ont le même profil. Les faces internes (pans 2 et 4) sont de même facture, tant dans le nombre d'assises, les dimensions et les modules des pierres.

Cet ensemble présente donc une structuration de son parement assez homogène. Si la partie supérieure des murs montre des reprises importantes, la partie inférieure est composée d'un grand

appareil en pierres de taille correctement assisées, correspondant très probablement à un état ancien de la construction.

B. L'organisation de la nef (fig. 23)

NB. Le bâtiment du XVIIIe siècle, orienté du nord au sud, a recoupé l'église médiévale. Il disposait d'une galerie à l'ouest. Si le bâtiment proprement dit avait un cellier qui a détruit entièrement les vestiges médiévaux, la galerie, établie entre le mur ouest du bâtiment et le mur-bahut, a été posée sur l'arasement des vestiges médiévaux. Le mur-bahut recoupe les vestiges de la nef et de la galerie nord du cloître : c'est pourquoi nous parlerons de « section occidentale » pour les vestiges placés à l'ouest de ce mur et de « section orientale » pour ceux placés à l'est.

Sa largeur interne est de 8,30 m et son emprise d'environ 12,20 m. Contrairement à ce qui se passe au nord, le mur gouttereau sud ne semble pas avoir été remanié en sous-œuvre. Le sol de la nef (563,24 m) est structuré en trois bandes inégales : le long des deux murs gouttereaux, un pavement de terre cuite à l'emplacement probable des stalles¹⁹ ; au milieu, un dallage de pavés de granit. Dans la mesure où le substrat est très proche par endroits, il fallait décaper l'intégralité du sol existant pour en installer un nouveau, afin d'éviter notamment une surélévation de la nef par rapport au choeur ; cela explique l'absence presque complète de traces de sols antérieurs au dernier état.

En effet, la purge complète de l'emplacement de la nef confirme que seule la zone sud-est a conservé les traces de deux sols successifs : **1182** (pavement de terre cuite) et **1152** (sol également carrelé à 563,25 m). Les autres zones ne comportent, au mieux, qu'un seul vestige de sol (par exemple, sol carrelé **1138** dans la zone nord-est, à 563,26 m).

Toutes les sépultures situées dans l'emprise de la nef ont été fouillées. Ces dernières sont alignées au centre de la nef ; certaines sont en pleine terre, d'autres construites avec des aménagements céphaliques. Les premières sont en général recoupées par les secondes, ce qui dénote plusieurs phases d'inhumation. Au moins, une tombe construite a servi de « fosse de récupération », probablement lors des travaux de construction du bâtiment abbatial du XVIIIe siècle. La plupart des squelettes sont orientés tête à l'ouest et pieds à l'est²⁰.

L'emplacement central des sépultures, dont l'une au moins remonte au XIIIe siècle, indique que l'emprise de la nef est restée la même durant une bonne partie de la période médiévale et moderne

¹⁹ L'implantation de ces stalles contre les murs gouttereaux se marque par une série de fosses allongées plus ou moins profondes (1127, 1163, 1280 qui est une réutilisation de la tranchée de fondation du mur gouttereau) et par des tranchées parallèles auxdits murs à plus ou moins 2 m (1140, 1246, 1151, autour de 563,04 m).

²⁰ Voir chapitre V *Archéologie funéraire* et annexe *Etude anthropologique*, ci-après.

(avant la reconstruction du XVIII^e siècle). Toutefois, la sépulture n° 25 est décalée vers le sud par rapport à l'axe des autres sépultures ; or, cette dernière est recoupée à la fois par la sépulture n° 24 et le sarcophage n° 7, lesquels sont bien placés dans l'axe médian (**fig. 13**)²¹.

Cette année, toutes les maçonneries ont été soigneusement étudiées.

Dans sa partie occidentale, les fondations du mur gouttereau nord (**fig. 24**) descendent dans une fosse anthropique sur une hauteur maximale de 7 assises (1,75 m). Elles sont composées de blocs de granit macrogrenu liés par un mortier. On note quelques tuiles destinées à régler les assises ainsi qu'une pierre sculptée placée dans l'assise supérieure. Les deux assises supérieures sont en gradins. L'assise inférieure repose directement sur le rocher, purgée de son arène. La fondation en ressaut du mur de galerie du bâtiment du XVIII^e siècle vient se coller contre le recoupement de cette assise (à 562,40 m).

L'étude des différentes sections conservées des murs gouttereaux de la nef permet de faire les remarques suivantes :

- **1050** (mur nord, partie ouest) : établi dans une fosse anthropique antérieure (arasement à 563,29 m et base à 561,50 m)²², forte reprise, fondations à ressauts, présence de réemplois dont la pose est antérieure à la reprise.
- **1036** (mur nord, partie orientale) : établi à travers le substrat granitique dur (arasement à 563,28 m et base à environ 562,20 m), fondations à ressauts, présence de réemplois et d'un fragment d'enduit peint gris à pâte blanche ;
- **1120** (mur sud, partie ouest) : même type de construction que **1036** mais établi sur le substrat granitique retillé à cette occasion (arasement à 563,89 m et base à 563,28 m), présence de réemplois dont des blocs taillés avec enduit peint au niveau du ressaut inférieur du parement externe (**fig. 25**) ;
- **1180** (mur sud, partie orientale) : même type de construction que **1036** et **1120**, établi à travers le substrat granitique (arasement à 563,23 m et base à 562,25 m) ; présence d'un ressaut de fondation du côté interne et assise inférieure décalée (**fig. 26**), présence de réemplois dont un bloc taillé avec enduit peint au niveau du ressaut inférieur du parement externe (**fig. 27**).

Les deux murs gouttereaux comportent donc de nombreuses pierres en réemploi, la plupart placées dans les assises de fondation, lesquelles présentent des ressauts.

Aucune trace de reconstruction d'envergure n'a été repérée dans l'emprise de la nef.

²¹ Voir chapitre V *Archéologie funéraire*.

²² Le comblement de cette fosse (1115) a été recoupé pour descendre les assises de fondation jusqu'au fond de ladite fosse, sauf dans la partie orientale où les constructeurs ont laissé une fine couche de terre noire.

C. Un chevet construit sur la pente naturelle du terrain

Le mur de chevet, large de 2,75 m et parfaitement semi-circulaire, comporte peut-être deux états (**fig. 28**). La partie haute (**1062**), parfaitement appareillée (huit assises conservées), contient des pierres sculptées en réemploi dans l'oeuvre de sa maçonnerie, notamment des corbeaux placés en boutisse à l'intérieur et à l'extérieur. Elle repose, à partir de 560,81 m, sur une fondation de dix assises (**1283**) moins bien construite et en léger débord (entre 0,40 et 0,50 m), qui vient s'appuyer sur la roche dure.

Le chevet dispose de plusieurs organes de contrebutement, construits a posteriori : un « contrefort sud » bien fondé (**1114**), un contrefort nord mal fondé (**1113**) et un arc-boutant (**1125**) à environ 6,50 m au nord-est.

La zone extérieure du chevet et de ses contreforts a été étudiée par le biais de quatre sondages (**fig. 29**) :

- S1, dans l'axe de l'église et de son chevet **1062** (**fig. 30**) ;
- S2, dans la partie sud du chevet **1062** ;
- S3, à l'extrémité sud du « contrefort » **1114** ;
- S4, au milieu de l'emprise nord-sud du « contrefort » **1114** ;
- S5, au contact entre le chevet et le contrefort **1113**.

Le mur de chevet (fig. 31)

Le chevet est composé de deux parties, une maçonnerie bien réglée (**1062**) et une semelle de fondation débordante (**1283**) sur plusieurs assises (**fig. 32**). Il est renforcé, en interne, par un puissant massif de maçonnerie (**1056**), étudié les années précédentes, et il est épaulé, au nord et au sud, par deux « contreforts » postérieurs et d'époque différente (**1113** et **1114**).

Le mur de chevet proprement dit est actuellement composé de 8 assises en granit micro et macrogrenu, en grand appareil, pour une hauteur de 2,30 m. Ces assises bien réglées ne présentent aucune trace de reprise. On note de nombreuses boutisses placées de manière aléatoire ; ces corbeaux réemployés sont quasiment tous bûchés. Parmi les autres réemplois se trouvent un fût de colonne engagée (première assise), une pierre avec un tore sculpté (première assise), un bloc avec des traces d'enduit peint à traits rouges sur fond blanc (sixième assise). On constate un certain nombre de fissures, à travers deux ou trois assises parfois, ce qui dénote d'un désordre architectural (**fig. 33**).

La semelle de fondation, débordante à la même altitude à l'intérieur comme à l'extérieur (560,80 m), possède 10 assises de blocs de granit plus ou moins équarris, sur une hauteur de 2,68 m. En surface, une épaisse couche de mortier permet d'asseoir le mur de chevet. En revanche, seul un mélange de terre et de sable granitique maintient les blocs entre eux. Cette fondation ne présente

aucun réemploi, ce qui pourrait être un indice d'antériorité. L'assise inférieure repose sur le rocher en place par l'intermédiaire d'une épaisse couche de terre et de sable granitique.

Sans être probants, plusieurs indices permettent d'émettre l'hypothèse que les fondations débordantes appartiennent à une construction antérieure au chevet **1062** :

1. la courbure des deux structures est légèrement différente ;
2. c'est la seule fondation (ou structure) qui ne comporte pas de réemploi ;
3. un négatif circulaire (1325) interprété comme une fosse²³ pour un pilier d'échafaudage vient recouper le glacis de terre noire (1322) accolé aux fondations débordantes ainsi que le sable granitique sous-jacent (1323)²⁴.

Le massif de maçonnerie (**1056**) accolé à la partie sud du parement interne du chevet est bien appareillé sur sa face nord, ce qui remet en cause l'hypothèse d'un recoupement de ce massif au XVIIIe siècle afin de ménager un soupirail pour le cellier du bâtiment principal nord-sud²⁵.

La question des corbeaux en boutisse

Les nombreux corbeaux placés dans les parements interne et externe du chevet, d'une manière parfaitement aléatoire, pourraient très bien n'avoir d'autre fonction que celle de « boutisse », comme dans les maisons rurales traditionnelles de la région. Ils ont tous été buchés.

Sur la partie entièrement dégagée du chevet (soit les 8 assises pour une largeur totale de 3,40 m), nous avons la répartition suivante, de bas en haut :

- assise 1 : 0 - assise 5 : 0
- assise 2 : 1 - assise 6 : 2
- assise 3 : 3 - assise 7 : 3
- assise 4 : 1 - assise 8 : 0.

Il y a un réel intérêt pratique à intégrer, à intervalle plus ou moins régulier, dans le parement d'un mur, une pierre longue qui rejoint le remplissage, s'y intègre et assure ainsi une meilleure cohésion de la maçonnerie. Mais cette fonction peut être remplie par une pierre ne débordant pas du parement. Force est de constater que le bâtisseur du chevet de Grandmont a fait déborder ses pierres en boutisse et a utilisé uniquement des corbeaux en réemploi, d'ailleurs posés à l'envers ou de champ, laissant en saillie leur partie sculptée. S'il n'avait pas voulu les faire déborder, il les aurait bûchés proprement au moment de leur mise en place. On peut donc penser que cette exposition est volontaire, peut-être dans un but de décoration. Ne peut-on pas, en effet, trouver qu'en dépit de leur pose irrégulière, l'ensemble constitué par ces corbeaux en boutisse présente un certain intérêt esthétique, en rompant la monotonie

²³ Son comblement (1326) contenait quelques ossements, des fragments de TCA et du charbon de bois.

²⁴ Voir ci-après.

²⁵ *Rapport 2015*, p. 61.

et l'austérité d'un chevet lisse et sans ornement (**fig. 34**)²⁶ ? Mais si cette hypothèse est la bonne, on peine alors à justifier le bûchage de l'extrémité sculptée des corbeaux, à moins que cette action n'intervienne dans un second temps.

En effet, lors du remblaiement partiel du chevet, un tassement optimum de la terre contre le mur de chevet a dû être recherché dans le but de conforter l'ouvrage. Dans ces conditions, les parties saillantes des corbeaux auraient pu avoir un effet contraire au but à atteindre, à l'inverse des pierres en saillie du parement interne qui constituaient, selon la théorie des architectes, un moyen d'éviter le tassement²⁷. Cela pourrait expliquer le bûchage plutôt grossier et sommaire²⁸ de l'extrémité des corbeaux pour limiter les obstacles au tassement des matériaux au plus près du chevet. Ce bûchage a d'ailleurs pu être réalisé postérieurement à ce premier remblaiement, à l'occasion du creusement de la tranchée d'« exploration » repérée à la périphérie du chevet, à moins que ce ne soit la raison d'être de ladite tranchée²⁹.

Les contreforts (fig. 35)

Le « contrefort sud » (1114) a été dégagé sur un maximum de quatre assises (**fig. 36**). Il s'adosse parfaitement au mur du chevet sans que les assises ne correspondent exactement entre elles. Construit avec des blocs de granit macrogrenu de différents modules liés par un mortier très blanc, avec quelques fragments de tuile pour le calage, ce véritable « mur » mesure 5,70 m de long pour une largeur conservée de 2,36 m. Il comprend plusieurs réemplois mais aucun corbeau placé en boutisse : par exemple dans la troisième assise, une pierre avec une gorge sculptée et un bloc avec un module polylobé et un profil de tores en amande.

La présence de coulures de mortier, le type de construction assez sommaire de ce « contrefort » et l'altitude de son arasement (563,38 m) indiquent que la partie relevée n'était pas visible.

Un sondage ponctuel a permis d'établir que ce mur-contrefort était très bien fondé³⁰ (**fig. 36**) avec une tranchée de fondation (1277) qui recoupe les remblais modernes (**fig. 37**). Le caractère particulièrement hétérogène de ces remblais se constate, à l'évidence, dans la stratigraphie complètement différente des bermes nord et sud du sondage, distantes seulement de 1,50 m !

²⁶ Mais, alors, pourquoi y en a-t-il aussi dans le parement interne qui était non visible ?

²⁷ *Rapport 2015*, p. 61.

²⁸ Les corbeaux n'étaient plus destinés à être vus.

²⁹ Nous remercions Bernard Bernaben pour nous avoir livré ses hypothèses intéressantes et plausibles. Philippe Campagne maintient que les pierres saillantes sur les faces internes et externes des fondations du chevet avaient pour objet de lier le remblai aux fondations afin d'éviter un affaissement et une fissuration du dallage (intérieurement sûrement ; extérieurement, il était peut-être prévu de daller autour du chevet ?), ce qui laisse penser que cette terrasse, avec son grand mur à l'est surplombant l'étang, était prévue dès l'origine.

³⁰ Le type d'accrochage de cette structure au mur de chevet ainsi que la profondeur de ses fondations permettent d'envisager une fonction première pour cette structure, comme paroi orientale d'un ancien bâtiment accolé à l'église (chapelle ?) : voir sous-chapitre III.C. *La jonction entre l'église et l'aile orientale*.

Au niveau de la berme sud, perpendiculaire à l'extrémité de ce contrefort, les remblais modernes supérieurs (**fig. 38**), qui contenaient deux monnaies (M4 et M5³¹), sont déposés horizontalement en plusieurs couches hétérogènes (1242=1295) avec une alternance de couches meubles noires, de couches compactes rougeâtres (avec TCA) et de couches très compactes marrons (avec mortier). Outre les deux monnaies signalées, ces remblais contenaient du mobilier d'époque moderne (à partir du XVI^e siècle)³² ainsi que des éléments architecturaux et des fragments d'enduit peint. Une fine couche de mortier jaune recouvre ces remblais issus, sans doute, d'une seule et même opération. La tranchée 1277 recoupe lesdits remblais à partir de cette couche (vers 563,40 m).

Ces remblais supérieurs reposent, dans ce secteur, sur une couche noire en épandage (1266, vers 562,40 m) qui contenait une monnaie moderne (M7³³), du mobilier céramique de la même époque et des ossements. Cette dernière recouvre un remblai jaunâtre (1279, vers 562,20 m) contenant beaucoup de pierres taillées et de tuiles, ainsi que de la céramique³⁴, des éléments métalliques et de la faune.

Le contrefort nord (**1113**) vient s'accoler au mur de chevet par l'intermédiaire d'une épaisse couche de remblai moderne ; il est donc très mal fondé (**fig. 39**). Avec seulement deux assises mal réglées (prof. 0,65 m), il repose donc directement sur les remblais de terrasse. Il mesure plus de 2,10 m mais son extrémité nord n'a pas pu être dégagée car elle se trouve dans la parcelle voisine. On trouve des coulures de mortier sur la paroi externe, ce qui indique que cette partie n'était pas visible. Aucune tranchée de fondation n'a été repérée.

Il semble que les contreforts étayant le chevet au nord et au sud soient établis sur des rayons partant du centre de l'arc du chevet et symétriquement, mais décalés du diamètre. Il est probable que la base du « contrefort sud » soit très profonde (jusqu'au « dur ») avec pour objet de contenir le remblai constituant le sol de l'église, au même titre que le massif intérieur qui s'oppose à la poussée dans l'axe. Philippe Campagne pense donc que ces ouvrages étaient nécessaires pour pouvoir remblayer et utiliser l'église avant le remblaiement de la terrasse et peut-être avant la construction des ailes conventuelles, tandis que l'arc-boutant a été réalisé plus tard en mesure de sauvegarde. Toutefois, la stratigraphie aux abords du contrefort nord ne permet pas de valider cette hypothèse.

Les comblements de la zone extérieure du chevet (fig. 40 et 41)

La zone située autour du chevet, à l'extérieur, a été remblayée volontairement en trois étapes principales (**fig. 42 et 43**) :

- horizon 1 : jusqu'au sommet des fondations débordantes (**1283**) avec 1324, 1323, 1307 et 1304 ;

³¹ M4. Double tournois de Louis XIII (1621). M5. Double tournois royal (1638-1643).

³² 395 tessons, 58 fragments de vitrail, 13 fragments de verre creux, 10 fragments de plomb de vitrail et beaucoup de clous, 855 fragments d'ossements animaux.

³³ Tiers de pièce de cuivre (double tournois ?).

³⁴ En particulier, de nombreux tessons à pâte grise et dégraissant fin qui correspondent à une ou plusieurs oule(s), selon une typologie retrouvée dans la région entre le XIII^e et le XVIII^e siècle !

- horizon 2 : sur une hauteur de 2,40 m avec 1284, 1244, 1132 et 1123 ;
- horizon 3 : contre l'arasement du chevet (1062) avec le mortier de blocage 1122.

Le substrat granitique (**fig. 44**) est recouvert par une épaisse couche de terre sombre assez argileuse (1324), sans mobilier, qui pourrait correspondre au fond de vallée (si son dépôt est naturel) ou provenir du fond de vallée en liaison avec le creusement de l'étang des Chambres (si son dépôt est anthropique). Un cône d'éboulis naturel ou un apport anthropique de sable granitique³⁵ (1323) forme une interface avec un remblai de terre noire (1307), très épais, dans lequel une monnaie médiévale a été retrouvée (M8)³⁶ et qui vient légèrement recouvrir la surface de la semelle débordante des fondations en marquant une pente vers l'est. Du côté sud du sondage, une épaisse couche de terre noire (1322) avec charbons de bois vient s'intercaler entre 1323 et 1307, sous la forme d'un glacis³⁷.

L'horizon 1 se termine par la zone cémétériale (entre 560,10 et 560,80 m), dans laquelle seules trois sépultures construites ont été retrouvées, ce qui est peu³⁸ (**fig. 45 et 46**). Par ailleurs, les terres entourant ces sépultures (1307 et 1304³⁹) ne contiennent qu'un nombre limité d'ossements humains épars. L'absence, dans le secteur fouillé, de toute trace d'inhumation secondaire, étonnante pour une zone cémétériale, signifie soit un temps d'utilisation très court, soit un lieu extrêmement privilégié. Cet horizon a subi un ou plusieurs phénomènes de glissement de terrain (présence de cisaillements dans la terre de cimetière 1307), ce qui pourrait aussi expliquer un abandon rapide du cimetière.

Notons que les trois sépultures (S21, 22 et 23) possèdent la même orientation décalée vers le nord par rapport à l'axe de l'église, ce qui n'est le cas pour aucune des autres sépultures, tant dans la nef que dans le cloître.

L'horizon de remblaiement 2 est particulièrement hétérogène et ne présente pas du tout la même stratigraphie dans les différents sondages où il a été étudié et même au niveau des deux bermes parallèles d'un même sondage (**fig. 47 et 48**) !

Les remblais d'exhaussement 1244 et 1284 contiennent de grosses dalles parallélépipédiques correspondant à des couvertures de sépulture qui se retrouvent donc insérées dans ces remblais (**fig. 49 et 50**) ; la plus proche de la zone funéraire, celle avec l'épée (**fig. 51**), se trouvait à 561,63 m, soit environ 1 m au-dessus du niveau moyen du cimetière, et elle était placée dans un axe sud-nord. La logique permet donc de supposer que ces dalles tumulaires pourraient provenir de la zone

³⁵ En pente vers l'est, cette couche, sans mobilier, contenait des blocs de granit.

³⁶ Denier au nom de Foulques, comte d'Anjou (1140-1204). On trouve aussi quelques ossements humains, un peu de TCA et du mortier.

³⁷ Voir étude des contextes 1322 et 1324, ci-après.

³⁸ La fosse 1314, dans la berme sud du sondage, pourrait toutefois correspondre à une quatrième inhumation ; elle est scellée par 1304 et recoupe 1307.

³⁹ En pente vers l'est comme les autres, cette couche épaisse d'une quarantaine de centimètres est composée d'une alternance de sable et de cailloux granitiques. Parfois, elle présente un aspect microstratifié car on trouve des pellicules de terre noire, qui pourraient résulter de piétinements.

cémétériale située sous les remblais modernes⁴⁰ et que leur emplacement actuel est volontaire. Elles sont, du reste, placées autour du massif de fondation de l'arc-boutant (1125) et on peut légitimement penser qu'elles ont servi à stabiliser les remblais lors de sa mise en place (**fig. ph. 53**). Le mobilier céramique et une monnaie (M3⁴¹) confirment que ces remblais ont bien été déposés à l'époque moderne.

Une double tranchée (1147 et 1149) recoupe les remblais modernes et s'arrête juste sur le niveau supérieur des fondations débordantes (**fig. 47**). La plus large (1149) recoupe les remblais modernes d'exhaussement et elle est scellée par la terre noire 1123⁴². On ne la retrouve pas tout autour du chevet mais seulement dans son axe. Il pourrait s'agir d'une tranchée de diagnostic creusée pour vérifier l'état du mur de chevet, à la suite d'un événement perturbateur des structures construites⁴³. En revanche, la tranchée la plus étroite (1147) se retrouve tout le long du chevet⁴⁴ (**fig. 54 et 55**). De même largeur que le débord des fondations du chevet, elle est scellée par le mortier blanc 1122. Elle peut donc être associée aux travaux de construction du bâtiment du XVIII^e siècle, qui est venu s'appuyer sur le chevet recoupé et arasé⁴⁵. Ce dernier a pu jouer un rôle de renfort en avant du nouveau bâtiment, dans les terres instables constituant la terrasse orientale. Il a fallu peut-être bûcher les boutisses apparentes pour que les remblais viennent davantage se coller à ce renfort.

En 2015, nous avons montré que l'horizon 3 était lié à l'arasement du chevet médiéval et à la construction du grand bâtiment nord-sud du XVIII^e siècle.

Les fondations et leur colmatage : analyse des contextes 1322 et 1324 (fig. 40 à 42)⁴⁶

Les contextes archéologiques 1322 et 1324 sont des « remblais » associés aux fondations débordantes du chevet (1283), sous le niveau du cimetière médiéval. Le premier (1322) a été identifié comme une terre brune charbonneuse, située au-dessus d'un remblai granitique (1323) et le second (1324) comme une terre noire avec des nuances bleutées, reposant sur le sol naturel et précédant la fondation du chevet.

⁴⁰ Les deux dalles retrouvées dans le remblai 1284 (**fig. 51**) et la dalle en réemploi dans le massif de l'arc-boutant 1125 (**fig. 52**) peuvent parfaitement servir de plaques de couverture aux sépultures n° 21, 22 et 23.

⁴¹ Double sol parisien de Charles IX (1571).

⁴² Cette couche, plus riche quand on s'approche du chevet, contenait de nombreux fragments de vitrail, quelques ossements humains et un jeton des XIV^e-XV^e siècles (M2).

⁴³ Son comblement (1150) contenait 5 tessons, dont un pied de tripode (XVI^e siècle), et 14 artefacts métalliques, essentiellement des clous et deux fragments de plomb de vitrail.

⁴⁴ Son comblement (1148) contenait 36 tessons, dont des fragments d'ouïe, une lèvre de jatte et un tesson de réchauffe-plat (XVI^e-XVII^e siècle).

⁴⁵ Cette tranchée périphérique au chevet peut se justifier par le démontage du chevet. Il est beaucoup plus efficace de démonter une assise en intervenant juste à sa base et en faisant levier plutôt que d'essayer de désolidariser les pierres par le dessus.

⁴⁶ Opération menée sous la responsabilité de Maxime Larratte.

Des prélèvements de sédiments ont été réalisés directement dans la coupe stratigraphique du grand sondage axial. Les cinq premiers centimètres, dans la profondeur de la coupe, n'ont pas été conservés par crainte de contamination.

Ces échantillons ont été analysés par un géologue du Laboratoire EDYSAN (UMR de l'Université de Picardie) : Boris Brasseur, Maître de conférences. L'analyse a principalement consisté à observer à la loupe binoculaire les échantillons, ce qui a permis de voir en détail la composition des deux niveaux archéologiques.

Le contexte 1324, le plus profond, contient des minéraux présents dans le granit (mica, feldspath...), qui semblent entourés par une matrice beaucoup plus fine : entre le sable fin et le limon. Cette matrice, très noire, est composée de milliers de particules très fines. A certains endroits, elle ressemble à des amas de toutes petites « billes de plomb » : des formes sphériques (entre 300 et 500 μm en moyenne) composées elles-mêmes par d'autres formes sphériques plus petites. Le géologue les a interprétées comme étant des particules de suie, indiquant la présence de charbons. De plus, la forme sphérique semble indiquer que ces particules sont anciennes car elles ont dû rouler lors d'épisodes de ruissellement. De l'eau oxygénée a été versée sur l'échantillon pour observer la réaction de la matrice noire. Cette dernière révèle la présence d'éléments organiques estimée à environ 5 à 10%, ce qui explique la couleur très sombre de ce remblai. C'est donc un sédiment riche mais pas suffisamment pour le qualifier de tourbe ou de sol marécageux. De plus, aucune trace de conservation de matériaux liés à l'humidité n'a été retrouvée. Cependant, les charbons semblent avoir été en contact avec de l'eau car ils présentent une certaine fragilité due à l'humidité. D'après le géologue, il ne s'agirait donc pas d'un sol marécageux mais d'un sol appartenant à une prairie, peut-être humide à certaines périodes. Les analyses et la stratigraphie montrent que ce sédiment n'est pas anthropique car aucun mobilier archéologique n'a été retrouvé. Ce contexte est antérieur à la construction des fondations du chevet et semble s'être formé de manière naturelle, certainement à la suite de nombreux ruissellements ayant suivi la pente originelle du promontoire.

Dans le second prélèvement 1322 (situé au-dessus de 1324 avec l'interface de l'arène 1323), on retrouve les mêmes minéraux appartenant au granit et la présence des mêmes petites particules noires sphériques. Cependant, ce sédiment présente une concentration notable de charbons : des fragments de quelques millimètres ont été repérés à la loupe binoculaire. Ces charbons, qui ne sont pas issus d'une dégradation en milieu humide, proviennent certainement d'une combustion. Leur aspect reste sphérique, ce qui indique qu'ils ont subi un ruissellement. Le test à l'eau oxygénée a révélé une concentration moindre, par rapport à 1324, d'éléments organiques (5% au maximum). Le géologue pense que ce « sol » n'a pas dû fonctionner longtemps car l'échantillon ne présente aucune porosité racinaire, c'est-à-dire aucun vide lié au creusement de racines. Ce fait a été aussi constaté pour le contexte 1324. La faible présence de matières organiques et la pente de 1322 peuvent faire penser à un niveau de sol utilisé sur un laps de temps très court (lors de travaux, par exemple).

Autour de la datation du chevet

Gilles Bresson pense que le chevet dégagé ne serait pas médiéval mais un « repenti architectural » du XVIII^e siècle et fait les remarques suivantes à l'appui de son hypothèse.

- Il n'y a aucune trace des contreforts signalés au chevet par Naurissart : *La raison qu'il y a eu d'ajouter à l'un des piliers au derrière du sanctuaire, entre le second vitrail et le troisième, un arc-boutant qui saille dans le jardin de 26 pieds, et qui appui par sa tête le milieu dudit pilier...* Ces piliers s'appuient généralement sur les fondations primitives.
- La surface d'arasement actuelle du chevet semble trop plate pour être le résultat d'une démolition.
- En admettant un réemploi dans une tentative de reconstruction du chevet de l'église au XVIII^e siècle ensuite abandonnée, les corbeaux enchassés dans la muraille du chevet pourraient correspondre aux *corblais* signalés par Naurissart dans son rapport : *Le sanctuaire... est voûté ainsi qu'il a été dit ci-devant, prend naissance sur les corblais qui sont autour des murs.* Or, le périmètre du sanctuaire mesure 33,75 m, dont 14,25 m pour le seul arrondi de l'abside. En tablant sur une moyenne de 0,25 m par « corblais », cela représenterait 145 « corblais », dont 57 rien que pour le pourtour de l'abside. S'ils sont abîmés en leur extrémité ou cassés, c'est sans doute lors de leur chute sur le sol empierré au moment de la démolition.

Après la visite de Naurissart en 1732, son projet de reconstruction ne fut pas adopté. Celui-ci prévoyait la démolition totale de l'ancienne église et sa reconstruction perpendiculairement à l'ancienne. Pourquoi son projet fut-il abandonné ?

Pour détruire l'ancienne abbaye, il a fallu plusieurs années de travaux car ici l'hiver est très rigoureux. Naurissart est décédé en 1750 à l'âge de 80 ans après avoir cessé son activité auprès de l'intendant du roi en 1746.

Quel fut le nouvel architecte ? Peut-être un élève de Soufflot, l'architecte du Panthéon.

Dans tous les cas, il a dû se passer quelques années avant que le nouveau projet d'abbaye sorte de terre. De l'avis de Gilles Bresson, il y a eu une période de « flottement » assez longue entre la démolition et la nouvelle construction, période qui aurait été propice à une tentative de reconstruction sur l'ancienne église, ensuite abandonnée. La nouvelle abbaye ne fut achevée qu'en 1768, c'est-à-dire 36 ans après la visite de Naurissart. Or, on peut estimer la durée de ces travaux à un maximum de quinze années.

Dans ce cas, la tranchée autour du chevet serait une tranchée de fondation et non une tranchée de vérification. Pourquoi pas ?

Mais les arguments de Gilles Bresson peuvent et doivent être discutés⁴⁷.

⁴⁷ Les arguments et les indices qui suivent ont été discutés avec et complétés par Arnaud Ybert.

- En fait, Naurissart place les contreforts dans le jardin près de l'entrée des fidèles, c'est-à-dire au nord-ouest et ne fait référence qu'à l'arc-boutant dont la tête se situe entre la deuxième et la troisième fenêtre du sanctuaire. Dans l'hypothèse néanmoins où, en tordant le texte de Naurissart, on restitue des contreforts dans le chevet, il est spécifié que ces derniers sont des adjonctions dues à quelque abbé, s'adossant contre les murs. Les contreforts, plus récents que les murs, n'étaient donc pas chaînés à ces derniers et ont pu être démontés sans laisser de trace dans les maçonneries.
- En ce qui concerne l'arasement « trop parfait », le chevet étant monté par assise horizontale régulière, il ne semble pas surprenant qu'en démontant les murs, on ait obtenu un niveau plat et net.

Par ailleurs, quatre indices rendent improbables cette hypothèse.

1. La présence des réemplois de même nature dans les murs du chevet, de la nef et du cloître signifierait que ce « repenti » ne s'appliquerait pas seulement au chevet mais à l'ensemble des constructions mises au jour. Toutefois, les réemplois communs aux diverses parties de l'église sont d'une forme banale et peuvent provenir de plusieurs bâtiments conventuels détruits à différentes périodes. Les éléments de modénature très spécifiques ne se retrouvent réutilisés qu'en des points précis.
2. Le massif de maçonnerie interne qui vient bloquer le chevet a été placé dans un second temps, ce qui signifierait que ce « repenti » aurait duré un temps relativement long. Arnaud Ybert propose une autre hypothèse assez convaincante. Ce massif est certes postérieur au chevet mais il ne semble pas évident qu'il soit beaucoup plus récent. On a peut-être tort de dire qu'il vient bloquer le mur du chevet car on lui attribue ainsi une fonction bien spécifique en ne prenant pas en compte que sa présence était peut-être justifiée par celle de structures aujourd'hui disparues. Il ne faut pas oublier que le mur du chevet fait plus de 2,50 m d'épaisseur quand l'église ne mesure que 8 m de large et environ 20 m de haut jusqu'à la panne faîtière, soit 13 ou 14 m sous voûte. On n'a donc pas besoin d'un magnifique contrebutement si l'édifice est bien entretenu. Si on reprend les textes de Pardoux et de Naurissart, il est dit que le maître-autel est entouré de quatre piliers portant la voûte du sanctuaire. Naurissart précise même que l'église possède une nef, un chœur et un sanctuaire et on comprend que celui-ci se réduit à l'hémicycle. On peut donc voir, dans le massif au contact du chevet, une fondation permettant de recevoir les quatre piliers et leur charge de même que le monumental autel. L'emploi d'un massif si imposant s'explique par la nécessité de fournir un socle pour poser un emmarchement de manière à surélever légèrement les parties orientales. N'oublions pas que le terrain naturel en pente est compensé par des remblais de terrasse. La description de Pardoux autorise à restituer un sanctuaire voûté, un peu comme à Saint-Serge d'Angers, qui est assez caractéristique des décennies 1210-1240. On peut donc imaginer assez aisément un massif construit pour porter les quatre piliers dans la décennie 1230, date à laquelle Jean-René Gaborit place la réalisation du grand autel de Grandmont. L'hémicycle serait très légèrement plus ancien.

3. La terre du cimetière vient s'appuyer sur la première assise du chevet et nous y avons retrouvé une monnaie médiévale.
4. La présence de réemplois dans le chevet signifie qu'on aurait détruit l'édifice médiéval en mettant les pierres de côté, pour ensuite reconstruire au même endroit. On peut aussi envisager des réemplois de deuxième ou troisième mains. Les bâtiments situés à Barlette présentent des réemplois identiques à ceux trouvés dans le mur du chevet ; on peut supposer qu'ils ont été récupérés au moment de la destruction de l'église dans laquelle ils étaient déjà réemployés.

Les analyses de mortier ne permettent pas de trancher cette question, bien au contraire⁴⁸. Il est même particulièrement étonnant d'avoir les mêmes mélanges à travers les siècles. Mais cette homogénéité, pour tous les échantillons, est finalement rassurante puisqu'elle concerne des structures archéologiquement différentes : 1070 recoupe 1056, 1062, 1283 ; 1026 recoupe 1050, 1036, 1120, 1180...

Synthèse stratigraphique (fig. 56)

- De puissantes fondations débordantes reposent directement sur le sol géologique. Correspondent-elles à une construction antérieure au chevet actuel ? C'est possible.
- A leur pied, une terre noire de fond de vallée est recouverte par du sable granitique.
- La paroi orientale des fondations est recouverte par un remblai homogène de terres brunes à noires volontairement apportées, peut-être en liaison avec la mise en place de l'étang des Moines, ce qui plaiderait en faveur d'une construction antérieure⁴⁹. Une monnaie médiévale a été retrouvée dans ce remblai, qui a été affecté par des glissements de terrain nécessitant plusieurs apports successifs de terre.
- Le chevet proprement dit vient s'appuyer sur la fondation débordante. A ce niveau se trouve la zone cémétériale avec des tombes construites, peut-être recouvertes à l'origine par les imposantes dalles tumulaires retrouvées dans le remblai sus-jacent. Donc, dans un premier temps, le chevet fonctionne avec ce niveau de cimetière, sur une terrasse surélevée de 4 m par rapport aux berges de l'étang. Deux constatations à propos de ce cimetière : le faible nombre des sépultures et la rareté des ossements humains dans le remblai environnant.
- Dans un second temps, tout le secteur est remblayé sur 3 m, peut-être à cause d'un événement particulier (tremblement de terre ?) ayant déstabilisé la construction puisque nous retrouvons les plaques tombales dans ce remblai⁵⁰. Cette opération est peut-être contemporaine de la mise en place du massif maçonné bloquant la partie interne du chevet. C'est peut-être aussi le moment où on a établi l'arc-boutant au nord-est. En effet, les plaques tombales semblent concentrées volontairement autour de sa base, comme pour stabiliser les remblais alentour. Cette opération a

⁴⁸ Voir Dossier 1, chapitre VIII et l'analyse complète en Annexe.

⁴⁹ Les terres noires dans ces remblais peuvent provenir de parties tourbeuses du fond de vallée. Dans la région, les étangs ne sont pas creusés mais résultent de la construction d'une digue.

certainement permis de créer une nouvelle terrasse, plus haute et plus longue. Des monnaies du XVII^e siècle ont été retrouvées dans le remblai.

- Mais le chevet a connu de nouveaux désordres architecturaux, comme l'indique la présence de fissures dans son parement interne. On a creusé une tranchée tout autour du chevet jusqu'aux fondations débordantes, certainement pour vérifier l'état de la construction. C'est peut-être le moment où l'on a construit ou réutilisé le puissant mur-contrefort sud. Il est aussi possible de mettre en relation ces travaux avec la réfection de la grande terrasse orientale.
- Quant au contrefort nord, il est particulièrement mal fondé et semble lié à une dernière action pour consolider le chevet médiéval.
- Lors de l'arasement du chevet médiéval, on a nivelé le terrain jusqu'à la terrasse orientale. Les abords immédiats du nouveau bâtiment monastique nord-sud ont peut-être été pavés (présence du mortier blanc) et le reste de l'espace laissé en jardin.

III. Les bâtiments claustraux (fig. 57)

A. La galerie nord du cloître (fig. 58)

NB. Comme la nef, la galerie nord du cloître est recoupée par le mur de galerie du bâtiment du XVIII^e siècle. Il y a donc, ici aussi, deux sections, occidentale et orientale.

D'une largeur de 3,80 m, cette galerie dispose d'un mur-bahut fort épais (1139), avec des fondations à deux ressauts. Il recoupe au moins une sépulture (S14), ce qui est un élément montrant une reconstruction. Sa forte épaisseur pourrait indiquer que la galerie était surmontée d'un étage.

Le dernier sol de la galerie nord du cloître (563,43 m, fig. 59), préparation bétonnée qui devait être recouverte de carreaux de terre cuite, est placé légèrement plus haut que celui de la nef (563,24 m). Cette préparation bétonnée (1121), qui vient s'accoler au mur gouttereau sud de l'église, repose sur une couche sableuse (1294, 563,31 m) qui recouvre une couche plus épaisse (0,30 m) de terre et de mortier (1258, 563,20 m). Cette dernière est établie directement sur le substrat granitique mais devait combler la tranchée de fondation du mur gouttereau de l'église, avant d'être recoupée par la fosse de la sépulture n°20 (fig. 58).

Le mur-bahut 1139, d'une grande largeur (1,50 m à son arasement, soit 563,41 m), comporte deux états successifs avec des ressauts de mortier et on a trouvé une poutre ancrée verticalement dans la maçonnerie des fondations (fig. 60). Du côté est, il dispose d'une tranchée de fondation étroite (1263)

⁵⁰ L'apport de ces terres devait être destiné à protéger la base du mur de l'érosion et d'un affouillement.

qui recoupe le substrat géologique. Cette tranchée disparaît vers l'ouest à cause de la présence d'une grande fosse allongée (1160 et 1282) recoupant le rocher et parallèle au mur-bahut, qui a servi à placer trois sépultures successives (S10, S18 et S9). Cette fosse d'inhumation recoupe une autre fosse (1312, surface à 562,36 m) dans laquelle les constructeurs ont descendu des assises supplémentaires pour la fondation du mur-bahut nord. Cette fosse antérieure peut être rapprochée de la fosse 1115, qui a servi à la construction du mur gouttereau nord de la nef⁵¹.

Les sépultures sont disposées le long des murs d'une manière pratiquement ininterrompue, avec des inhumations successives au même endroit, d'où de nombreuses perturbations. Quelques squelettes sont placés la tête à l'est⁵².

B. La cour du cloître (fig. 61 à 64)

L'angle nord-est de la cour de cloître était recouvert d'une couche de mortier jaune très compacte (1238 à 563,42 m) (fig. 65). La présence de nombreux carreaux de terre cuite, bien que la plupart cassés, peut suggérer l'existence d'un sol, qui correspondrait au dernier état de la cour avant la démolition du XVIIIe siècle⁵³. La couche ne vient pas s'accoler contre le mur-bahut de la galerie nord du cloître⁵⁴.

Cette couche de mortier recouvre un ensemble de dalles granitiques parfaitement appareillées, avec un joint en diagonale. Elle forme un beau dallage (1288) en pente vers le sud-ouest (certainement en cuvette) avec, à l'ouest de la zone fouillée, une structure appareillée (1289) associée mais légèrement surélevée (une petite vingtaine de centimètres), formant une sorte de podium, dont la fonction demeure inconnue à ce jour. Ces deux éléments⁵⁵ ne sont pas directement accolés au mur-bahut nord, sans que l'on puisse vraiment parler d'un recoupement des premières par le second.

Le dallage de la cour (563,22 m) peut correspondre à un *impluvium* ; la saignée (1290) placée le long du mur nord-sud 1287 serait alors liée à l'implantation d'une canalisation de terre cuite. Il marque un niveau de circulation pour cette cour légèrement inférieur à celui de la galerie nord du cloître (environ 0,25 m).

⁵¹ Elle est également comblée par de la terre noire sans mobilier (1313).

⁵² Voir chapitre V. *Archéologie funéraire*.

⁵³ La couche 1238 est surmontée d'une terre grise compacte avec tuiles et carreaux de terre cuite, dont la surface pourrait correspondre au niveau du sol extérieur du bâtiment du XVIIIe siècle (vers 563,75 m), recoupé à l'est par la tranchée de récupération du mur de sa galerie occidentale (début XIXe siècle).

⁵⁴ Cet interstice a été enregistré en 1239.

⁵⁵ Au niveau de la berme ouest, ils sont recoupés par une fosse allongée (1292) qui n'a pas pu être fouillée intégralement.

C. La jonction entre l'église et l'aile orientale (fig. 66)

Au sud-est de l'actuelle zone de fouille, entre les murs du XVIII^e siècle (**1026** et **1083**), on trouve un alignement nord-sud de moellons non appareillés (**1240**, 563,77 m), associé à l'est à un remblai hétérogène (1241, sable granitique, mortier et pierres, 563,21 m), qui contenait plusieurs ossements humains. Ce dernier repose directement sur le substrat granitique, sur lequel on note deux pierres émoussées, alors que l'alignement repose sur un mur de direction nord-sud (**1297**) branché sur l'assise inférieure d'une portion de mur (**1181**) placée dans l'axe du mur-bahut de la galerie nord du cloître. C'est cette dernière qui recoupe la sépulture n° 14.

Dans ce secteur de contact (fig. 67), la structure construite nord-sud **1179** est branchée sur le mur gouttereau sud **1180** et peut apparaître comme un chaînage puisque le mur **1181** vient s'appuyer dessus. Ce dernier s'appuie aussi sur la structure construite **1297** qui vient se brancher sur **1179** et qui pourrait donc correspondre à un autre chaînage décalé. Quant au mur **1287**, du côté ouest du mur de galerie XVIII^e siècle, il vient s'ancrer sur les assises inférieures du mur-bahut nord (**1139**).

Dans cette partie orientale de l'espace fouillé, là où le mur XVIII^e siècle (**1026**) vient recouper les structures médiévales, on constate une accumulation de sépultures, qui occupent aussi le centre de la galerie nord du cloître : S17, S16⁵⁶ et S11 à l'ouest de **1026** ; S12, S19, S13 et S14 à l'est de **1026**. Nous sommes probablement dans l'angle nord-est du cloître avec les structures suivantes (fig. 68 et 7).

- Le retour du mur-bahut du cloître (**1287**)⁵⁷ ; la différence d'une assise entre le mur-bahut nord (**1139**, 563,61 m) et son retour oriental (**1287**, 563,24 m) pourrait s'expliquer par un accès de la galerie vers la cour (fig. 69).
- Un accès au nord dans l'église (« porte des moines »).
- Le branchement du mur ouest de l'aile orientale du monastère.
- Ce mur comprendrait une première ouverture (chaînage ou seuil **1179**, 563,24 m) au nord (fig. 70) donnant sur une chapelle, une sacristie ou un passage voûté vers le chevet.
- Juste à côté vers le sud et séparée par un massif de maçonnerie (**1181**, 563,61 m)⁵⁸, une seconde ouverture (chaînage ou seuil **1297**, 563,43 m) peut correspondre à une arcade de la salle du chapitre ou à un passage voûté vers le chevet (fig. 71). Les deux pierres émoussées retrouvées sur le substrat granitique à l'est de **1297** (563,29 m) seraient le vestige de sol du couloir ou de l'entrée de la salle

⁵⁶ Analyse par radiocarbone d'un charbon de bois prélevé dans le comblement 1257 de la fosse 1256 de la sépulture n° 16 : âge calibré de 1315 à 1616 ; maximum de probabilités : de 1315 à 1499 (Lyon-13253).

⁵⁷ Cet hypothétique mur-bahut est du cloître est composé de deux parements en blocs de granit entourant un blocage de cailloux granitiques et de fragments de tuiles. Il comporte au moins un réemploi (chapiteau). Un léger ressaut de fondation (5 cm) est visible dans la saignée 1290.

⁵⁸ Il pourrait donc correspondre au branchement de l'aile orientale du monastère sur la chapelle ou la sacristie mitoyenne de l'église.

du chapitre ; elles se trouvent au même niveau que le dallage de la cour de cloître (563,27 m) (**fig. 72**).

Le répertoire des celles grandmontaines établi par Gilles Bresson⁵⁹ contient 18 plans exploitables (**fig. 73**), que nous avons mis à la même échelle. Le branchement de l'aile orientale sur l'église est traité de la manière suivante :

- 13 celles présentent un schéma « classique » avec l'église, le passage et la salle du chapitre avec une entrée centrée ;
- 2 celles offrent une première variante au schéma classique avec l'entrée de la salle du chapitre décalée vers le passage ;
- 1 celle offre une seconde variante parce que la salle du chapitre a été postérieurement remaniée ;
- 2 celles présentent un schéma différent : Les Bronzeaux qui n'a pas de passage entre l'église et la salle du chapitre ; Craswall qui intercale une chapelle entre le passage et la salle du chapitre.

A ce stade de l'investigation, nous pensons que ce dernier cas de figure pourrait s'appliquer à l'église-mère de Grandmont. Du reste, si on prolonge le mur **1181** vers l'est, on tombe exactement sur l'extrémité sud du « contrefort » **1114**, qui a été recoupée en dégradé au XVIII^e siècle (**fig. 36**). Ne serait-ce donc pas le mur oriental de l'hypothétique chapelle latérale ? Les sources d'époque moderne signalent clairement deux chapelles de chaque côté de l'église, du côté du choeur. La chapelle Saint-Etienne, située au sud de l'église Sainte-Marie et transformée postérieurement en sacristie, en un lieu « bien voûté », était réputée pour avoir abrité quelque temps le sarcophage d'Etienne et portait le vocable de saint Barthélemy, apôtre dont Etienne se sentait proche⁶⁰. Les sources d'époque moderne insistent sur les fonctions funéraires de cette chapelle latérale en faux transept⁶¹.

La présence de la chapelle (largeur dans oeuvre d'environ 3,50 m) pourrait expliquer la largeur plus importante de la galerie nord du cloître (autour de 3,50 m également), puisque se situant dans son prolongement et outre, bien sûr, le fait que cette galerie devait supporter un étage en appentis, selon Naurissart. La largeur estimée de la galerie orientale du cloître ne serait que de 2,50 m environ.

Bien que plusieurs de ces maçonneries ne correspondent en rien au rapport Naurissart, il ne peut pas s'agir de vestiges de constructions primitives. La cote d'altitude de cet ensemble est plus élevée que celle du dallage de la galerie du cloître (décrite par Naurissart comme au même niveau que le dallage de l'église). De plus, la maçonnerie se situant en prolongement du mur-bahut nord a été arasée par les démolisseurs du XIX^e siècle au même niveau que le mur de galerie du bâtiment du XVIII^e siècle.

⁵⁹ G. Bresson, *Monastères de Grandmont. Guide d'histoire et de visite*, Le Château d'Olonne, 2000, p. 44-119.

⁶⁰ Cl. Andrault-Schmitt, *op. cit. biblio.*, p. 131.

⁶¹ Cl. Andrault-Schmitt, *op. cit. biblio.*, p. 117.

L'accumulation des sépultures à cet endroit s'expliquerait donc par les différents accès puisque les zones de passage sont toujours des lieux privilégiés d'inhumation.

Les relations stratigraphiques entre sépultures et structures construites dans ce secteur indiquent toutefois que certaines sépultures sont antérieures (**fig. 13**)⁶² : la sépulture n° 12 est antérieure au chaînage 1179 mais non recoupée car les constructeurs ont tenu compte de sa présence⁶³ ; la fosse de la sépulture n° 14 est recoupée par le mur 1181.

Si notre hypothèse d'agencement de ce secteur est bonne, les constructeurs du XVIII^e siècle auraient installé le mur de leur galerie occidentale (1026) à l'emplacement de la galerie orientale du cloître médiéval.

La sépulture n° 12, dont la dalle de couverture a dû recevoir une plaque émaillée à l'effigie du défunt⁶⁴, devait donc être se trouver au niveau du sol, ce qui donne le niveau approximatif de la circulation dans le cloître. L'altitude de la dalle sans sa plaque est de 563,41 m, ce qui se rapproche de celle du vestige de préparation de sol (1121) à 563,43 m⁶⁵. On peut donc penser que le niveau de circulation est situé autour de 563,45-563,50 m, tant dans son dernier état représenté par 1121 que dans un état nettement antérieur représenté par la sépulture n° 12. Ce fait pose quelques questions car nous n'avons aucune trace de sol intermédiaire ou de reprise...

Toutes les structures de ce secteur comportent de nombreuses pierres sculptées en réemploi, de même facture que celles retrouvées dans les murs gouttereaux de la nef et dans le chevet (**fig. 74 et 75**).

IV. Archéologie funéraire⁶⁶

Depuis le début des fouilles, 24 sépultures⁶⁷ ont été identifiées (**fig. 13**) : 5 dans la nef, 13 dans la galerie nord du cloître, 3 à l'est du chevet et 3 hors contexte médiéval mais dans l'emprise de la galerie occidentale du bâtiment du XVIII^e siècle.

Avec 13 sépultures pour 20 m² dégagés, la galerie nord du cloître apparaît comme une zone d'inhumation privilégiée (1 sépulture tous les 1,50 m²). Avec 5 sépultures pour 65 m² dégagés (1 sépulture tous les 13 m²) mais 1 tombe construite et 1 sarcophage, la nef peut apparaître comme une zone d'inhumation de privilégiés.

⁶² Voir chapitre V *Archéologie funéraire* et étude archéo-anthropologique en annexe.

⁶³ Cette tombe construite comporte un réemploi.

⁶⁴ Voir étude ci-après.

⁶⁵ De même, les dalles de couverture de la sépulture n° 9, qui ont pu supporter une signalétique, se trouvent à l'altitude 563,29 m.

⁶⁶ Pour les études par sépulture avec les figures et pour les synthèses, voir *Rapport 2015* p.64-75 et étude archéo-anthropologique 2016 en annexe ci-après.

⁶⁷ La sépulture n° 5 n'est qu'une réduction dans la sépulture n° 15.

Les tombes sont creusées dans le substrat granitique et se trouvent en général à quelques décimètres du sol de circulation médiéval, que ce soit dans la nef ou dans la galerie nord du cloître⁶⁸. Certaines devaient même affleurer et disposer d'une signalétique en surface.

A. Une organisation centrale dans la nef

5 sépultures sont placées au centre de la nef de l'église médiévale selon un axe ouest-est : S2 (tombe construite), S7 (sarcophage), S15 (tombe construite) et sa réduction S5, S24 et S25. Cette localisation au centre peut s'expliquer à la fois par des raisons symboliques (les « ancêtres » sont placés entre les rangées de frères installés sur les stalles, de chaque côté de la nef) et pratiques (éviter de démonter les stalles pour procéder à une inhumation).

- Sépulture n° 2 (1089, 1090, fond à 562,28 m).

Tombe construite de même forme que le sarcophage 7. Squelette tête à l'ouest, membres supérieurs en position 33 ou 44 et membres inférieurs en position 22.

Cette sépulture se caractérise par son mobilier, précisément analysé en annexe (fig. 76).

L'embout de crosse (OI17) est composé de deux pièces heptagonales assemblées par un nœud en forme de sphère. Il s'agit d'un laiton rouge au plomb, d'usage fréquent au bas Moyen Âge pour les objets issus de fonderie⁶⁹. Cet objet a une forme courante pour cette époque. Celle qui s'en rapproche le plus (avec nœud médian) provient de la cathédrale Saint-Pierre d'Angoulême ; elle est actuellement déposée au Musée. L'absence de la partie sommitale du bâton n'est pas étonnante car beaucoup étaient en matériaux périssables. Mais peut-être s'agit-il d'une récupération⁷⁰ ?

La bague (OI13) est formée de deux parties distinctes, le chaton et l'anneau. Le chaton maintient un cabochon en verre, probablement antique (antérieur au IV^e siècle ap. J.-C.) et d'origine syro-palestinienne. La relative pureté du matériau permet d'exclure un recyclage intense de l'objet. Cet élément a pu être prélevé sur un objet d'orfèvrerie plus ancien tel qu'un reliquaire. Il a ensuite été joint à un anneau en laiton (au plomb). Enfin, l'ensemble a reçu une dorure à l'amalgame, courant durant la période médiévale⁷¹. Cette bague est d'une forme connue pour les anneaux portés par les évêques aux XII^e-XIII^e siècles, notamment deux à Limoges provenant du site de l'abbaye Saint-Augustin et volées

⁶⁸ Pour la position des membres supérieurs et inférieurs, nous utilisons le code proposé par Marc Durand dans *Archéologie du cimetière médiéval au sud-est de l'Oise. Relations avec l'habitat et évolution des rites et des pratiques funéraires du VI^e au XVI^e siècle*, Revue Archéologique de Picardie, numéro spécial, 1988 (fig. 1 de l'annexe *étude archéo-anthropologique*).

⁶⁹ Voir étude de J. Flament, annexe du dossier 1.

⁷⁰ Avec nos remerciements à D. Boyer-Gardner pour ces précisions.

⁷¹ Voir étude de J. Flament, annexe du dossier 1.

il y a longtemps, et une à la cathédrale Saint-Etienne de Cahors trouvée dans une sépulture épiscopale du XIII^e siècle⁷².

Les fragments de plomb (OI10-14-18) peuvent être rattachés à des tôles et sont issus d'un recyclage. L'utilisation d'un cercueil en plomb peut être exclue compte tenu du nombre réduit de fragments mis au jour. La sépulture ayant subi des perturbations, l'incorporation de matériaux de construction à cette occasion peut être envisagée, notamment des éléments de couverture ayant subi des chauffes pour la mise en forme ou le soudage⁷³.

Concernant le mobilier ferreux façonné découvert dans la tombe, la présence d'une boucle de ceinture est étrange car ce type d'attache n'appartient a priori pas au costume épiscopal avec sa superposition de vêtements amples⁷⁴.

Delphine Boyer-Gardner a eu la gentillesse d'étudier ce petit dossier. Concernant l'identité du défunt, elle pense comme nous qu'il s'agirait a priori de la tombe d'un évêque. En effet, à ce jour, elle n'a pas trouvé mention du port des éléments du costume épiscopal (mitre, anneau, sandales...) ni par les prieurs ni par les abbés de Grandmont, même si cela se fait assez couramment dans la région à partir du XIII^e siècle. Gérard de Cahors paraît être une bonne option. Sa sépulture est localisée à Grandmont d'abord par Bernard Itier, son contemporain, qui la situe « devant le maître-autel de l'abbatiale »⁷⁵. Ensuite, Pardoux de la Garde place son tombeau à gisant « dans le chœur des religieux, au milieu de ladite église ». Au XIII^e comme au XVI^e siècle, la nef ou une partie de celle-ci pouvait très bien faire partie du chœur. Contrairement à ce que retient la tradition, rien ne permet de suggérer que ce prélat s'était démis de sa charge avant de se retirer à l'abbaye et d'y mourir (en 1209, selon Bernard Itier). Quand bien même, rien ne l'aurait empêché d'être inhumé en costume épiscopal avec insignes. Pardoux de la Garde signale également, dans le chœur, le tombeau de l'archevêque de Lyon Aimery Guerrut (mort en 1257)⁷⁶. Lui aussi pourrait éventuellement faire un bon candidat.

La sépulture de l'évêque de Cahors Géraud, était un monument en cuivre émaillé ; lui faisait face l'archevêque de Lyon, Aymeric Guerrut, qui avait obtenu du pape en 1246 la permission de se retirer auprès des frères⁷⁷.

- **Sépulture n° 5-15** (1133, fond à 562,23 m).

Cercueil avec vêtement ou linceul. Réduction. Deux adultes de sexes masculin et indéterminé. Crâne scié et calotte crânienne manquante. Ce fait peut être rapproché de pratiques d'embaumement du corps, avant l'inhumation primaire.

⁷² Avec nos remerciements à D. Boyer-Gardner pour ces précisions.

⁷³ Voir étude de J. Flament, annexe du dossier 1.

⁷⁴ Avec nos remerciements à D. Boyer-Gardner pour ces précisions.

⁷⁵ *Chronique*, éd. J.-L. Lemaître, Paris, 1998, p. 36.

⁷⁶ *Antiquités de Grandmont*, AD Haute-Vienne, I SEM 81, f. 132.

⁷⁷ Cl. Andrault-Schmitt, *op. cit. biblio.*, p. 132, d'après Pardoux de la Garde et les continuateurs de Geoffroi de Vigeois.

Cette sépulture se caractérise par son mobilier métallique non ferreux, précisément analysé en annexe.

L'anneau en laiton rouge (OI19) possède des extrémités constituées d'un méplat, obtenu par martelage, sur lequel venait très probablement se fixer un chaton.

Un autre anneau en laiton rouge (OI20) de section circulaire (diamètre de 2,7 mm) est trop petit pour le porter au doigt. Il est probable qu'il s'agisse d'un élément vestimentaire.

L'objet parallélépipédique (OI24) se compose d'une feuille métallique en alliage cuivreux qui enferme une âme en bois. La feuille est ouvragée et on distingue des traces de dorure ainsi que l'application d'un matériau colorant bleu (émail, pigment, peinture ?). Il pourrait s'agir d'un élément de parure.

L'épingle en laiton (OI23) a probablement servi à fermer un linceul⁷⁸.

On note également plusieurs fragments de tissus dorés (**fig. 77**) et un tesson d'ouïe à pâte grise.

- **Sépulture n° 7 (1165, 1316, fond du sarcophage à 562,68 m).**

Sarcophage en granit, protégé par plusieurs dalles, également en granit. C'est le seul identifié pour l'instant sur le site de Grandmont. J. Roger indique que les exemples datés couvrent une période allant du Ve au IXe siècle. Mais une large part du corpus n'a pas d'attribution chronologique précise et il est possible que certains sarcophages soient plus tardifs. Toutefois, il faut également envisager la possibilité d'un réemploi.

Il a été utilisé comme ossuaire dans le courant de la seconde moitié du XIXe siècle pour conserver les restes d'au moins 7 individus adultes.

- **Sépulture n° 24 (1310, fond à 562,41 m).**

Cercueil cloué avec des os uniquement en position secondaire d'un seul individu adulte.

Le comblement contenait de petites perles en matériau minéral (ambre supposé) (**fig. 78**).

Un fragment de calotte crânienne présentant des traces de sciage a été mis au jour en position secondaire dans le comblement. Sa forme et l'emplacement des traces de coupe sont incompatibles avec le crâne scié découvert en 2015 dans la sépulture n° 5. Il s'agit donc d'un deuxième exemple de cette pratique. Bien qu'il ne s'agisse pas de cas exceptionnels, ils restent rares, notamment en Limousin, et il est intéressant de noter qu'ils ont tous les deux été découverts dans la nef, à quelques mètres l'un de l'autre.

- **Sépulture n° 25 (1321, fond à 562,23 m).**

Cercueil cloué avec chaussures. Squelette d'adulte masculin, tête à l'ouest, membres supérieurs en position 22 ou 33 et membres inférieurs en position 22.

⁷⁸ Voir étude de J. Flament, annexe du dossier 1.

Ce pourrait être l'une des sépultures les plus anciennes de la nef puisqu'elle est recoupée par les fosses d'installation du sarcophage de la sépulture n° 7 et de la tombe n° 24. Il est à noter qu'il s'agit du seul sujet conservé en place de ce secteur d'inhumation, antérieur à la période contemporaine.

La nef contient un faible nombre de sépultures par rapport au cloître et l'aménagement des tombes ou des pratiques telles que les crânes sciés (supposément pour l'embaumement) suggèrent un statut privilégié des défunts. Néanmoins, celui-ci n'empêche pas des ré-interventions régulières sur les inhumations, démontrées par les recouvrements et les nombreux os en position secondaire et favorisées par la petitesse de l'espace laissé libre.

On constate, en effet, au moins deux séquences d'inhumation pour la période médiévale et moderne (avant 1733) puisque la sépulture n° 25 est recoupée par la sépulture n° 24 et par la fosse du sarcophage n° 7. Cette sépulture n° 25 est donc la plus ancienne et elle est décalée vers le sud par rapport à l'axe médian formé par toutes les autres sépultures.

La similitude morphologique de la sépulture n° 2 et du sarcophage n° 7 pose les questions de l'inspiration du second sur la première et donc de l'ancienneté de la première dont l'aménagement, bâti, suggère qu'elle n'a pas été déplacée.

B. La galerie nord du cloître, un espace d'inhumation

13 sépultures se trouvent dans la galerie nord du cloître : S3 (fosse à cercueil), S4 (fosse à cercueil), S9 (tombe construite), S10 (fosse à cercueil), S11 (fosse à cercueil), S12 (tombe construite), S13 (fosse à cercueil), S14 (fosse à cercueil), S15, S16, S17, S19 et S20. Ces nombreuses sépultures sont plutôt concentrées le long des murs, avec toutefois une nette concentration dans ce qui serait l'angle nord-est du cloître (7 sépultures).

- *Sépulture n° 3* (1105, fond à 562,51 m).

Cercueil chevillé avec linceul ou vêtement et chaussures. Squelette adulte, tête à l'est, membres supérieurs en position -2 et membres inférieurs en position 22. Présence d'os en position secondaire. Petite croix en bois avec cordon probable (**fig. 79**).

- *Sépulture n° 4* (1111, fond à 562,58 m).

Cercueil chevillé⁷⁹. Squelette mature à âgé, tête à l'est, membres supérieurs en position 44. Présence d'os en position secondaire.

- *Sépulture n° 9* (1162, 1177=1282, fond à 562,31 m).

⁷⁹ L'amas de pierres taillées et cassées, enregistrée en 1143, pourrait provenir d'une dalle de couverture de cette sépulture.

Fosse avec dalles de couverture. Cercueil cloué avec vêtement ou linceul. Squelette de mature masculin, tête à l'est, membres supérieurs en position 55 et membres inférieurs en position 22. Présence d'os en position secondaire.

- *Sépulture n° 10* (1160, 562,29 m).

Cercueil cloué avec vêtement ou linceul. Squelette adulte atteint de rachitisme, tête à l'ouest, membres supérieurs en position 34 et membres inférieurs en position 22. Présence d'ossements surnuméraires d'un seul individu sous le défunt (réduction).

- *Sépulture n° 11* (1168, fond à 562,60 m).

Fosse contenant uniquement des os en position secondaire d'au moins deux individus jeunes à matures.

- *Sépulture n° 12* (1174, 1161, fond à 562,36 m).

Tombe construite transformée en ossuaire. Présence d'un réemploi. Squelette adulte, tête à l'ouest, membres inférieurs en position 22. Présence d'os en position secondaire de 4 individus, dont 3 matures et 1 mature à âgé.

Cette sépulture était fermée par une dalle de granite dont la surface est percée en plusieurs endroits par des tenons cylindriques en alliage cuivreux, scellés au plomb. Les tenons, postérieurement sectionnés, sont les éléments de fixation d'une plaque confectionnée avec le même alliage (laiton rouge au plomb) et figurant vraisemblablement une représentation du défunt au moyen d'une technique d'émaillage⁸⁰. Son axe est légèrement décalé par rapport à celui de l'église.

Le comblement interne (1176) de cette sépulture contenait des fragments de coquille Saint-Jacques, sur le rebord de la tombe. Ce peut être le témoignage d'un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle.

- *Sépulture n° 13* (1172, fond à 562,45 m).

Cercueil cloué (?) avec linceul. Squelette adulte, tête à l'est. Présence d'os en position secondaire de 3 individus, grands adolescents ou adultes, dont certains placés sur ou à côté du défunt, ce qui permet de supposer soit qu'ils ont été déposés directement avec le défunt, soit qu'ils reposaient sur un aménagement en matériau périssable contenant ce dernier et qu'ils se sont introduits, lors de sa disparition, dans l'espace vide généré par celui-ci.

- *Sépulture n° 14* (1170, fond à 562,65 m).

Fosse sans aucun ossement.

- *Sépulture n° 16*⁸¹ (1256, fond à 562,18 m).

Cercueil chevillé avec chaussures. Squelette mature ou âgé avec inflammation des tissus osseux (goutte), tête à l'est, membres inférieurs en position 22.

⁸⁰ Voir étude de J. Flament, annexe du dossier 1.

⁸¹ Un prélèvement de charbon de bois a été envoyé au Laboratoire de Lyon pour une datation par radiocarbone.

Analyse par radiocarbone d'un charbon de bois prélevé dans le comblement 1257 de la fosse 1256 de la sépulture n° 16 : âge calibré de 1315 à 1616 ; maximum de probabilités : de 1315 à 1499 (Lyon-13253).

- **Sépulture n° 17** (1252=1270, fond à 562,53 m).

Cercueil chevillé avec chaussures. Squelette adulte, tête à l'est, membres inférieurs en position 22. Présence d'os en position secondaire.

- **Sépulture n° 18** (1285, fond à 562,36 m).

Cercueil. Squelette adulte avec déformations osseuses d'origine pathologique (ostéomalacie), tête à l'ouest, membres inférieurs en position 22.

- **Sépulture n° 19** (1300, fond à 562,28 m).

Tombe construite transformée en ossuaire. Os de 4 individus dont 1 mature masculin.

Le côté nord de l'aménagement est recouvert par un niveau de tuiles (1302) qui s'arrête à l'aplomb des pierres (fig. 80). Toutefois, la présence de traces rouges sur les dalles du bord sud de la sépulture permet d'envisager que cette couche recouvrait toute la tombe.

- **Sépulture n° 20** (1259, fond à 562,47 m).

Cercueil cloué avec linceul ou vêtement. Squelette jeune à mature masculin, tête à l'est, membres supérieurs en position 66 et membres inférieurs en position 44. Présence d'os en position secondaire. Grande croix en bois posée sur le thorax.

Les sépultures 3, 10 12, 14, 19 et 20 sont disposées à l'aplomb des murs et forment des alignements. En revanche, on observe des décrochements pour les sépultures 4, 11 et 17. Il faut peut-être y voir une volonté d'éviter certaines sépultures dont l'emplacement était marqué au sol ou l'empreinte de contraintes physiques qui ne nous sont plus perceptibles (maçonnerie faiblement fondée, décor au sol, mobilier).

Seuls les alignements nord-sud présentent des recoupements de sépultures : S20 par S3 et S18 par S9 et S10 ; S16 qui recoupe une fosse sous-jacente. Comme dans la nef, on note donc au moins deux séquences d'inhumation.

Hormis S18, l'ensemble des sépultures comprend des os en position secondaire dans son comblement. Deux ossuaires (S12 et 19) ont été découverts. Ces deux sépultures correspondent à des coffrages en pierres granitiques disposées de champ. Leur aménagement est proche de celui des sépultures du chevet mais il ne comporte pas de tuiles sur leur partie conservée. Elles possèdent toutes les deux un système de couverture. S12 se distingue par une surreprésentation du thorax, du rachis et des membres supérieurs, alors que S19 regroupe pour l'essentiel des grands os longs des membres inférieurs. Pour les deux ossuaires, le NMI est de quatre individus de taille adulte. Malgré le fait que les quatre crânes partiels mis au jour dans S12 soient incompatibles entre eux et avec la tête

osseuse découverte dans S19, ces faits permettent d'envisager que des os présents dans les deux ossuaires appartiennent aux mêmes défunts.

Au sein du cloître, l'ensemble des sépultures est orienté selon un axe est-ouest mais seuls l'individu en place dans l'ossuaire n° 12 et les défunts de S10 et de S18 sont disposés la tête à l'ouest, alors que pour S3, 4, 9, 13, 16, 17 et 20, la tête des inhumés est à l'est. Cette disposition est plutôt rare dans les espaces funéraires médiévaux et modernes. Dans le cas de l'église Saint-Pierre de Thaon, dans le Calvados, six sépultures orientées tête à l'est et pieds à l'ouest ont été mises au jour dans la nef. Pour deux d'entre elles, le mobilier présent, les éléments d'habillement, la position d'inhumation et des atteintes identifiées sur les os ont permis de proposer d'interpréter les défunts comme des membres du clergé séculier.

Les individus inhumés dans le cloître sont de taille adulte (S17 et 18), jeunes à matures (S3 et 20), mature (S9) ou matures à âgés (S4 et 16). L'inhumé de S18 présente des déformations des membres inférieures cohérentes avec une ostéomalacie. Ces déformations sont proches, bien que moins marquées, de celles observées sur l'individu de S10, également attribuées à de l'ostéomalacie. Les os des pieds du défunt de S16 montrent des hyperostoses et des ossifications partielles. Enfin, plusieurs plateaux de vertèbres thoraciques et lombales découvertes dans l'ossuaire n° 12 portent des nodules de Schmorl.

L'orientation particulière de la majorité des défunts du cloître tend à identifier cet espace comme un lieu d'inhumation réservé. Le fait que cette disposition soit généralement associée à la cure pose question dans le contexte abbatial de Grandmont. Par ailleurs, hormis S12, les deux autres individus orientés la tête à l'ouest sont fortement pathologiques (S10 et 18) et la fosse de l'un recoupe la sépulture de l'autre, également perturbée par la tombe n° 9. Il semble donc qu'à un moment donné, au moins une partie du cloître soit devenue un espace réservé, pour des individus pathologiques et/puis pour des membres d'un groupe particulier, peut-être du clergé séculier.

C. L'est du chevet, une zone cémétériale ?

Trois sépultures sous la forme de tombes construites (S21 à S23) sont décalées vers le nord par rapport à l'axe de l'église et placées à des hauteurs légèrement différentes, peut-être pour compenser l'épaisseur différente des trois dalles funéraires qui pouvaient couvrir ces sépultures et affleurer⁸².

- *Sépulture n° 21* (1305, fond à 560,41 m).

Tombe construite avec aucun ossement mais taille cohérente avec un défunt grand adolescent ou adulte.

⁸² Toutefois, E. Nivez pense qu'il est possible que ces sépultures n'aient pas eu de couverture.

- *Sépulture n° 22* (1308, fond à 560,14 m).

Tombe construite. Squelette adulte, tête à l'ouest, membres supérieurs en position -5 et membres inférieurs en position 22.

- *Sépulture n° 23* (1315, fond à 560,54 m).

Tombe construite non fouillée.

Seule la sépulture 22 est une tombe avérée, les deux autres ne contiennent pas d'ossements mais leur aménagement est similaire. Elle est installée dans le contexte 1307 et en partie recouverte par la couche 1304, dans laquelle ont été aménagées les sépultures 21 et 23. Ces deux niveaux contenaient des ossements en position secondaire et épars. La sépulture 22 est également construite plus profondément que les deux autres.

S.21 et 22 correspondent à des coffrages mixtes associant pierres granitiques et tuiles, l'ensemble disposé de champ. S.23 n'est composée que de deux blocs de granit mais il est probable que le reste de la structure soit engagé dans la berme nord du sondage. Ce type d'aménagement trouve des équivalents en Limousin mais pour les phases du haut Moyen Age. Toutefois, pour la majeure partie des cas, il s'agit de constructions opportunistes qui viennent s'appuyer sur ou entre des tombes antérieures ou des maçonneries, ce qui n'est pas le cas à Grandmont. De plus, ils comportent souvent une couverture et sont systématiquement constitués d'un fond en TCA, éléments qui n'ont pas été repérés pour les sépultures situées à l'est du chevet.

Le fond de la tombe 21 est recouvert d'une couche charbonneuse d'environ 2 cm. Sa configuration rappelle les sépultures sur « lit de charbons » découvertes sur le site de La Courtine à Limoges (XIe-milieu XIIe siècle) ou de la collégiale Saint-Junien (IXe-XIIe siècle). Pour ces deux gisements, les auteurs ont proposé de voir les vestiges d'un plancher de fond, brûlé. Cette hypothèse permet d'envisager que les aménagements de S.21, 22 et 23 aient pu avoir un fond, sans qu'il soit possible de l'affirmer. D'une façon générale, en Limousin, ce type de dépôt connaîtrait des exemples entre le Xe et le XIVe siècle.

Le fait que ces sépultures ne s'installent pas tous les trois dans le même contexte et à une profondeur équivalente tend à montrer des périodes d'inhumations différentes. Néanmoins, la ressemblance entre les aménagements peut suggérer que ces périodes sont peu éloignées dans le temps. Celles-ci pourraient intervenir entre le XIIe et le XIVe siècle.

Terminons par quelques données brutes pour les inhumations des périodes médiévale et moderne (avant 1733).

Séquence d'inhumation : au moins 2.

Nombre de sépulture :

- nef : 5

- cloître : 13

- chevet : 3

Niveaux NGF des fonds de sépulture :

- nef : entre 562,23 et 562,68 m (écart maximum de 0,45 m)

- cloître : entre 562,18 et 562,65 m (écart maximum de 0,47 m)

- chevet : entre 560,14 et 560,54 m (écart maximum de 0,40 m)⁸³

Nombre effectif minimum d'individus :

- nef : 5

- cloître : 30

- chevet : 1

- localisation indéterminée : 7

- TOTAL : 43

Type de sépulture :

- tombe construite ou sarcophage : 2 nef - 2 cloître - 3 chevet = 7

- fosse avec ou sans cercueil : 3 nef - 11 cloître = 14

Vêtement ou linceul : 1 nef - 5 cloître = 6

Chaussures : 1 nef - 3 cloître = 4

Présence de mobilier : 2 nef - 3 cloître = 4

Orientation du squelette :

- W-E : 2 nef – 3 cloître = 5

- E-W : 7 cloître = 7

Si la position 22 est la plus courante pour les membres inférieurs, la position des membres supérieurs est très variable et n'appelle aucun commentaire.

L'identification de l'âge au décès et du sexe reste encore trop incertaine pour un commentaire fiable.

D. Les sépultures postérieures à l'abandon du monastère

Trois sépultures (simples fosses à cercueil), de direction sud-nord, sont postérieures à la destruction de l'abbaye : S1, S6 et S8. Elles sont situées dans l'emprise de la galerie occidentale du bâtiment du XVIIIe siècle. Elles datent probablement du XIXe siècle, à une époque où on pouvait encore deviner l'organisation du bâtiment XVIIIe siècle et de sa galerie de façade. A la même période, le sarcophage de la sépulture n° 7 est utilisé pour regrouper les ossements d'au moins sept individus, peut-être pour partie dispersés sur le site.

- *Sépulture n° 1* (1066, fond à 562,80 m).

Cercueil cloué. Squelette tête au sud, membres supérieurs en position 54. Perles entre les phalanges de la main droite.

- *Sépulture n° 6* (1136, fond à 562,63 m).

Cercueil avec linceul, chaussures et coussin céphalique en matériau périssable. Squelette adulte masculin, tête au sud, membres supérieurs en position 44 et membres inférieurs en position 22.

- *Squelette n° 8* (1155, fond à 562,97 m).

Cercueil cloué avec vêtement et linceul (?). Squelette mature, tête au sud, membres supérieurs en position 33 et membres inférieurs en position 32.

La présence de ciment sur les dalles de couverture et le pourtour de la cuve daterait la dernière fermeture du sarcophage de la sépulture n° 7 du milieu du XIXe siècle au plus tard, soit après la destruction de l'édifice le plus récent (XVIIIe siècle). De plus, son remplissage et l'organisation des os suggèrent que ceux-ci ont été déposés en une fois, lors de la dernière ouverture à l'époque contemporaine. Peut-être le remplissage du sarcophage est-il lié à la récupération d'ossements, dispersés sur le site à la suite de la destruction de l'édifice et de la récupération des matériaux ?

Les trois inhumations et cette réutilisation du sarcophage indiquent que le site est resté un lieu de mémoire bien après la disparition de l'ordre et des bâtiments monastiques.

V. Une restructuration d'ampleur au XVIIIe siècle

A. Le réaménagement de la partie orientale du site

A l'extérieur du chevet, les relations stratigraphiques impliquent d'une manière quasiment irréfutable un comblement très important avec création d'une nouvelle terrasse après 1733.

Une épaisse couche de mortier blanc indurée (1122) vient s'accoler sur l'arasement parfait du chevet (vers 563,40 m) et s'étend, vers l'est, en arc de cercle et avec une légère pente sur une largeur d'environ 3 m (fig. 81). Elle se présente comme un blocage de plusieurs décimètres, qui repose sur une terre grise sans mobilier (1145). Sous cet ensemble, on trouve un lit de mortier beige entrecoupé de deux couches de terre grise (1146), sans mobilier, puis une terre noire végétale (1123) très tassée avec des fragments d'ossements humains et de vitrail, plus abondants quand on s'approche du chevet. Cette terre noire scelle le comblement (1150) d'une tranchée (1149), qui recoupe un remblai hétérogène (1132). Le comblement 1150 contient plusieurs tessons de faïence blanche d'un même récipient, dont

⁸³ Pour les sépultures postérieures à l'abandon de l'abbaye (voir ci-après) : entre 562,97 et 562,63 (écart maximum

un décoré d'une petite figure humaine, indubitablement du XVIII^e siècle. Or, la tranchée correspondant à ce comblement (1149) est scellée par la terre noire 1123, elle-même surmontée par le blocage 1122. Ce dernier correspondrait donc à une couche de destruction du chevet médiéval, utilisée comme aire de travail pour la construction du bâtiment abbatial du XVIII^e siècle.

Le fait que la tranchée dans laquelle se trouve le comblement 1150 recoupe le remblai 1132 pourrait signifier que ce dernier fonctionnait avec le chevet médiéval et avec un premier état de la terrasse orientale, avant la mise en place de l'avancée à ressauts étudiée en 2014.

B. La construction des nouveaux bâtiments

Les religieux du XVIII^e siècle réorganisent complètement l'espace monastique en installant leur nouvelle église au nord et en construisant leur bâtiment abbatial à travers l'église médiévale et son cloître. Ces structures sont rasées, parfois jusqu'au substrat (une partie du mur gouttereau sud) ; les sols sont démontés (nef, galerie nord du cloître, chœur) ; les tombes sont perturbées.

Le grand bâtiment du XVIII^e siècle, de direction nord-sud et large de 11,60 m (hors oeuvre), est équipé d'un cellier sur l'ensemble de son emprise est-ouest et possède une galerie occidentale large de 3,50 m (dans oeuvre). L'emprise totale est-ouest de cet édifice imposant est de 16,90 m.

Les fondations du mur de la galerie occidentale du bâtiment XVIII^e siècle (1026) sont très différentes suivant les secteurs étudiés. Au niveau du mur gouttereau nord de l'église médiévale, les constructeurs ont cherché à utiliser une partie des assises de fondation pour asseoir et pour caler la leur. En revanche, le mur gouttereau sud est complètement recoupé.

La réaction des constructeurs du XVIII^e siècle est également différente vis-à-vis du rocher dur en place : parfois, ils appuient leurs fondations dessus, parfois ils recoupent ce rocher pour descendre davantage d'assises. Ont-ils tenté de résoudre les problèmes structurels de stabilité qu'ils avaient pu constater sur l'église médiévale avant sa démolition ?

Un dessin représentant l'abbaye de Grandmont en 1820 (**fig. 82**), vient d'être retrouvé⁸⁴ dans les archives iconographiques, en cours d'inventaire, de la *Société archéologique et historique du Limousin (SAHL)*. Ce dessin fait partie de ceux qui auraient dû illustrer l'ouvrage⁸⁵ rédigé par Charles-Nicolas ALLOU, ingénieur au Corps royal des Mines, décrivant les monuments du département de la Haute-Vienne, entrepris en 1819 et publié en 1821. Il devait comporter deux parties, une partie texte et une

de 0,34 m).

⁸⁴ Annoncé lors de la séance mensuelle de la SAHL le 31 mai 2016.

⁸⁵ Charles-Nicolas ALLOU, (1787-1843) *Description des monuments des différens ages observés dans le département de la Haute-Vienne*, Limoges, Imprimerie Chapoulaud, n° 9, 1821.

partie dessins, seule la première a été publiée. Les planches de dessins ont été adressées à la *SAHL* entre 1855 et 1857, et Maurice Ardant a titré chaque dessin⁸⁶.

C'est le seul dessin connu à ce jour représentant véritablement l'abbaye de Grandmont reconstruite au XVIII^e siècle.

*Description de l'abbaye par Allou*⁸⁷ :

« Ce monastère, désormais inhabité et devenu sans usage, n'était pas celui qu'avait fait élever le roi Henri II et que ses successeurs s'étaient plu à embellir. À peine restait-il, en 1789, quelques mesures de ce dernier édifice, les mêmes peut-être que l'on aperçoit encore aujourd'hui, sur la droite du bâtiment principal, en arrivant par le bourg de Grandmont. L'édifice dont nous parlons était à peine achevé, lorsque M. d'Argentré sollicita la suppression de l'ordre. Il avait été construit sur un plan tout à fait moderne et de la plus belle ordonnance, offrant, au milieu, un vaste corps-de-logis, où se voient encore la plus grande partie des cloîtres. L'une des deux ailes était occupée par la nouvelle église recouverte en plomb comme l'ancienne et qui n'existe plus aujourd'hui. Ces bâtimens furent vendus, dès le commencement de la Révolution, à des particuliers qui s'empressèrent d'en enlever les meilleurs matériaux. On en transporte encore journellement à Limoges, malgré une distance de plus de six lieues, et c'est avec ces pierres, de la plus belle dimension, que se construisent les nouveaux bâtimens de la maison centrale. Malgré toutes ces dévastations, l'abbaye de Grandmont subsiste encore en partie ; le grand corps-de-logis, dont la moitié seule était découverte, se trouvait presque intact en 1820 ; on y voyait la plus grande partie d'un magnifique escalier, dont les marches, d'une seule pierre, avaient un peu plus de 14 P. de longueur»⁸⁸.

Ce dessin montre clairement la présence d'une galerie couverte en avant du corps de logis principal, qu'on ne retrouve pas sur le retour d'angle.

Par ailleurs, un croquis de Louis Guibert⁸⁹ (**fig. 82**) montre, derrière le portail (XVIII^e siècle) du monastère remonté aujourd'hui au Couret, un haut massif de maçonnerie qui pourrait correspondre aux vestiges du bloc de façade occidentale de l'église médiévale, qui a fait l'objet d'un relevé pierre à pierre en 2015 et en 2016.

⁸⁶ Maurice Ardant, « Atlas des antiquités de la Haute-Vienne », *BSAHL*, t. VII, p. 80.

⁸⁷ ALLOU, *op. cit.*, p. 324.

⁸⁸ Nous remercions Bernart Thomas pour ces précieuses informations.

⁸⁹ Louis Guibert, *Une page de l'histoire du clergé français au XVIII^e siècle : destruction de l'ordre et de l'abbaye de Grandmont*, Limoges, 1877.

VI. Etudes sur le secteur sud de l'enclos monastique

A. Sondages au niveau de la terrasse sud (fig. 83)

Dans le cadre de la future restauration du mur de terrasse sud (1008), deux sondages archéologiques ont été réalisés à la demande de l'architecte du Patrimoine et sous le contrôle du Service régional de l'Archéologie⁹⁰ : le premier à l'est avec une exploration, interne et externe ; le second à l'ouest avec une exploration interne.

Il s'agissait de connaître l'état du parement interne, de préciser le type d'ancrage du mur et de déterminer l'éventuelle présence de structures archéologiques accolées à la terrasse du côté interne (nord).

Le sondage oriental (fig. 84)

Pour des raisons de sécurité, nous avons choisi une section de terrasse de faible hauteur (à cause d'un éboulement, 1008-42), ce qui permettait de pratiquer une double exploration, interne et externe⁹¹. La présence en vis-à-vis de la porte d'entrée d'une belle bâtisse en ruine (fin du XVIIIe siècle)⁹² permettait aussi d'espérer obtenir quelques informations sur l'organisation et l'évolution du chemin longeant la terrasse sud.

Du côté interne, le décapage mécanique a dégagé une surface de fouille de 2,80 m de large (est-ouest) et de 4,20 m de long (nord-sud). Après une phase de nettoyage, nous avons retrouvé le parement interne et pu déterminer la largeur totale du mur de terrasse dans cette section (1,50 m). Le parement interne, composé de moellons équarris de bonne taille, est mieux appareillé que le parement externe. L'espace compris entre les deux parements est rempli d'un blocage de pierres.

Le mur de terrasse, visiblement éboulé et réparé grossièrement du côté externe, était recouvert de la même terre végétale (1232) qui recouvrait la zone de fouille. Cette terre de jardin, de provenance extérieure (fond du vallon ?), reposait sur un remblai hétérogène de terre brune (1233) comportant des moellons, des fragments de tuile, du mortier, quelques tessons de céramique et des ossements animaux. Une couche peu épaisse de terre noire végétale (1235) séparait ce premier remblai d'un second (1234), de terre brune également mais plus claire, contenant quelques tessons de céramique, des ossements animaux et quelques éléments métalliques.

⁹⁰ Ces sondages ont été réalisés par Bernard Bernaben, assisté de Pauline Bessaguet, de Morgane Odic, de Valentin Alemany et de Jean-Bernard Nutten. Nous utilisons une grande partie de l'analyse rédigée sur place.

⁹¹ Ce sondage externe, situé dans l'emprise du chemin communal, a bénéficié d'une autorisation spéciale de la Municipalité de Saint-Sylvestre, que nous remercions vivement.

⁹² Signalons que cette bâtisse est composée de deux parties : au nord et en façade du chemin communal, une construction de la fin du XVIIIe siècle ; au sud, surplombant le vallon, un édifice de la fin du Moyen Age avec une fenêtre à meneaux.

Creusée dans le second remblai et scellée par la couche noire 1235 (**fig. 85**), une canalisation (**1236**) de pierres sèches avec dalles de couverture aboutit, vers le sud, au mur de terrasse au niveau du sommet actuel du parement interne de la terrasse, dans laquelle elle était visiblement branchée (**fig. 86**). Découverte sur une longueur de 2,60 m, cette canalisation rudimentaire a une largeur moyenne de 0,60 m et une pente de 15° vers le sud. Elle est composée d'un canal de faible largeur (0,15 à 0,20 m) au fond de terre damée, délimité par deux alignements de moellons équarris et recouvert par des dalles de pierre (**fig. 87**). Son alignement, vers le nord, avec l'angle du mur 1010 fait penser à une canalisation pour l'évacuation des eaux pluviales. Toutefois, aucune structure de réception n'a été retrouvée à l'extérieur du mur de terrasse ! La position de cette canalisation juste au sommet du parement interne intact du mur de terrasse permet de supposer que son entretien défectueux, après l'abandon de l'abbaye, est responsable de l'effondrement du parement externe dans cette section.

Effectivement, le sondage extérieur montre que le parement externe de la terrasse n'est pas uniforme. La partie inférieure, sur 0,70 à 1,10 m, est composée de blocs bien équarris et assez bien appareillés alors qu'au-dessus, un assemblage grossier de petits moellons émoussés évoque un rebouchage d'urgence.

Ce sondage extérieur a mis au jour un niveau de circulation (**1251**, 557,49 m) composé de pierres plates émoussées, plus ou moins jointoyées avec un mortier ocre (**fig. 88**). Perturbé au sud par une tranchée d'adduction d'eau récente, ce niveau n'est conservé que sur une largeur d'un mètre environ mais fonctionne avec la partie bien appareillée du mur de terrasse. Un grelot en métal cuivreux (OI37) a été retrouvé dans ce niveau.

Du côté sud, le seuil de la bâtisse de la fin du XVIIe siècle a été surélevé par un emmarchement de grandes pierres, certainement pour compenser le rehaussement du chemin communal à son niveau actuel (**1255**, 557,74 m) (**fig. 89**). Cet emmarchement fait saillie sur la façade alors que l'entrée primitive se situait trois marches plus bas, de plein pied avec un sol correspondant, dans sa structure et son altitude, au niveau de circulation **1251**.

A l'aplomb du mur de terrasse et 0,35 m sous le niveau **1251**, un premier empierrement (**1261**, 557,14 m)⁹³ composé de petites pierres plates émoussées constitue un niveau de circulation antérieur, associé à la base du mur de terrasse (**fig. 90**). Cette base d'une hauteur de 0,55 m, légèrement enfoncée par rapport au reste du mur, est bien appareillée avec de grandes pierres, dont certaines chanfreinées. L'empierrement comme le mur de terrasse reposent directement sur le sol géologique (557,05 m), grossièrement aplani par endroits.

Ces éléments permettent d'envisager l'évolution suivante pour la partie externe (sud) du mur de terrasse. Lors de sa construction, le mur de terrasse est directement posé sur le sol géologique, sans tranchée de fondation. On aménage un niveau de circulation qui pourrait être mise en relation avec la

⁹³ Les deux niveaux de sol sont séparés par un remblai de terre glaise jaune.

partie médiévale de la bâtisse en ruine, située en vis-à-vis. Un premier rehaussement du chemin longeant la terrasse peut être contemporain de la construction de la partie nord de la bâtisse, à la fin du XVIIIe siècle. Enfin, un second rehaussement du chemin provoque la surélévation du seuil de la porte d'entrée de ladite bâtisse. Lors de ces deux opérations, le pied de terrasse est remblayé d'autant.

Le sondage occidental

Ce sondage, large de 2,90 m, a été pratiqué à l'extrémité sud de la parcelle (n° 76) appartenant à l'association SASSAG, dans une section de la terrasse sud conservée sur une élévation maximum (1008-12 et 13). La fouille de la zone interne a permis de constater une organisation stratigraphique identique à celle du sondage oriental.

Sous la couche de terre végétale de surface actuelle (1232), un remblai hétérogène (1243, identité avec 1233 à l'est) de terre brune comportait des fragments de tuile, quelques tessons de céramique, quelques éléments métalliques et une monnaie d'époque moderne (M6⁹⁴) (fig. 91). Séparé par une fine couche de terre noire végétale (1249, identité avec 1235 à l'est), un remblai plus homogène (1250, identité avec 1234 à l'est) est constitué de terre brune plus claire.

Le parement interne est bien appareillé à partir et sous le niveau de la terre noire 1249, ce qui laisse penser qu'il a toujours été protégé par le second remblai et donc sous terre (fig. 92). En revanche, au-dessus de ce niveau, le parement a été visiblement repris et des pierres manquent, ce qui laisse supposer que cette partie supérieure était à l'air libre avant le dépôt du premier remblai.

Ces éléments et la concordance stratigraphique des deux sondages permettent de proposer une hypothèse d'évolution pour cette partie de l'enclos monastique. Dans un premier temps (XVIIIe-XIXe siècle), le mur de terrasse sud dispose d'un parapet sommital, d'une hauteur d'un mètre environ, avec un sol plus bas qu'aujourd'hui composé en surface de terre végétale (jardin à la française ?). Lors de l'abandon de l'abbaye, le manque d'entretien provoque la détérioration du parapet du côté interne, des pierres se détachent. Dans un second temps (XIXe siècle), toute la zone est remblayée jusqu'au niveau du sommet du parement et on dépose une nouvelle couche de terre végétale, peut-être en grande partie récupérée de l'ancienne car, sinon, cette terre doit être apportée du fond des vallons. Ce secteur est alors utilisé à des fins agricoles.

Bien que moins spectaculaire qu'à l'est parce que placé dans la pointe sud du promontoire naturel, le mur 1008 joue un rôle premier de soutènement d'une terrasse, dont la réalisation peut être mis en relation avec la construction de l'aile méridionale du monastère qui s'appuie, côté sud, sur un mur-terrasse (1011) (fig. 93).

⁹⁴ Double tournois de Louis XIII (1638).

B. Relevé pierre à pierre du bâtiment-terrasse sud, 1011 (fig. 83)

Cette terrasse sud intermédiaire, de direction ouest-est, correspond à un bâtiment situé au-dessus, dont il subsiste d'importants vestiges mais qui n'a pas encore été fouillé (fig. 94). En toute logique, ce bâtiment devrait correspondre à l'aile sud du monastère dans son extension médiévale et moderne (avant 1733).

Afin de préparer le levé, une étape de « dévégétalisation » a été nécessaire ; le gros oeuvre a été réalisé par des membres de la SASSAG en mai et nous avons finalisé juste avant le dessin. Une mise à niveau du sol a également été effectuée mais sans excavation de type fouille. Pour des raisons pratiques, le mur a été divisé en neuf sections, nommées « pans », depuis l'ouest vers l'est. Des axes horizontaux ont été fixés sur ces différents pans⁹⁵.

Le pan 1 (fig. 95)

Situé à l'extrémité occidentale du mur de terrasse, il mesure 7,44 m de long pour une hauteur maximale de 2,58 m. Dans son élévation la plus importante, on dénombre 6 assises en grand appareil de granit macro et microgrenu, avec quelques fragments de tuile pour le réglage. La plupart des pierres sont des réemplois avec, notamment :

- dans la seconde assise, un claveau ;
- dans la troisième assise, un bloc partiellement chanfreiné sur son arête droite avec une gorge centrale, certainement provoquée par l'érosion en liaison avec l'écoulement d'une gouttière ;
- dans la cinquième assise, un autre bloc chanfreiné ;
- dans la sixième assise, une pierre avec un pan coupé biseauté sur les côtés en face avant, suivi d'une gorge taillée dans la profondeur de la pierre et de la largeur du biseau ; on note également que la dernière pierre a été retaillée pour être adaptée à l'assise inférieure.

Ce pan présente un renforcement de plus de 0,50 m par endroits qui, a priori, ne suggère pas la présence d'un parement externe visible. Deux piles encadrent ce renforcement. Celle de l'ouest est composée de trois pierres carrées ; celle de l'est de deux blocs passant derrière le parement externe, d'un autre placé entre les deux à la verticale et d'une pierre surplombant le tout. Ce renforcement est marqué par trois blocs de faible hauteur mais larges et profonds de plus de 0,50 m. On constate la présence d'un léger ventre en partie orientale dû à la poussée des terres, ainsi que des traces de mortier sur la pierre de calage dans l'angle inférieur droit du renforcement. Il pourrait s'agir d'une ouverture avec une allège de deux assises intérieures, encadrée par les piles.

⁹⁵ Ce relevé a été réalisé par Aymeric Brunin, assisté d'Anaïs Couratier, de Charlotte Delage, de Mathilde Lefebvre, de Nadège Rodriguez-Ruby, de Valentin Alemany et de Malvin Boutier. Nous utilisons une grande partie de l'analyse rédigée sur place.

Le pan 2 (fig. 95)

Dans la continuité du précédent, il est construit en grand appareil et composé de 7 assises de granit micro et macrogrenu. Il mesure 6,22 m de long pour une hauteur maximale de 2,64 m mais, sur plus de la moitié de la longueur, seules deux assises sont conservées avec une hauteur de 0,78 m. Les joints entre les pierres sont très fins et aucun mortier n'a été relevé. La poussée des terres, qui explique peut-être cette absence, a provoqué un ventre en partie basse et quelques effondrements.

La seconde assise comporte une pierre en réemploi avec un angle supérieur droit taillé. Dans la partie supérieure orientale, trois pierres ont été retaillées avec pans coupés internes, créant ainsi une ouverture dans le mur. Cela pourrait correspondre à un soupirail pour l'aération et l'éclairage d'un cellier dans le bâtiment sus-jacent.

Le pan 3 (fig. 95)

C'est le mur de soutènement du pan coupé adossé au mur de terrasse, à savoir le pan 2 dans ce cas précis. On dénombre 4 assises restantes en partie basse, en grand appareil avec des blocs de granit macrogrenu et des joints fins. La partie encore maçonnée, sans trace de mortier, mesure 1,08 m de long pour une hauteur maximale de 1,16 m.

La première pierre de la quatrième assise est harpée dans le pan 2, ce qui sous-entend une contemporanéité des deux pans et, donc, de l'ensemble du mur de terrasse et du pan coupé. Le moellon en partie haute marque le comblement interne du pan coupé.

Cette section a été largement endommagée par un effondrement lié à la poussée des terres et, certainement aussi, à une mauvaise conception du pan en partie haute, tant à l'ouest qu'à l'est (voir pan 5).

Le pan 4 (fig. 95)

Il s'agit toujours du pan incliné de soutènement du mur de terrasse. On dénombre 11 assises en grand appareil de granit macrogrenu, sur une longueur de 5,60 m pour une hauteur de 3,60 m. A l'origine, ce pan était chaîné au pan précédent, de la même manière que plus à l'est (voir pans 5 et 6).

L'appareillage est à joints serrés, qui s'écartent au fur et à mesure que l'on s'élève. Aucun mortier n'a été repéré en face visible. Quelques fragments de tuile servent de calage.

En partie haute, à l'ouest, trois assises sont alignées et alternées, longues et courtes, ce qui pourrait correspondre à une ouverture.

On note au moins deux trous de boulin, au niveau des quatrième et septième assises. Une pierre de la cinquième assise présente une encoche centrale d'une quinzaine de centimètres, peut-être destinée à recevoir une poutre transversale. On remarque également un certain nombre de réemplois.

Sous le niveau de sol actuel, un ressaut est en grande partie bûché mais il est mieux visible sur le pan 5.

Sous la pression des terres, la partie occidentale du pan 4 est effondrée, comme le pan 3, et un ventre s'est créé dans la zone encore maçonnerie. Une grosse racine traverse la partie orientale. De nombreuses pierres sont fracturées ou fissurées.

Le pan 5 (fig. 95)

Dans la continuité du pan précédent, il mesure 5,24 m de long pour une hauteur maximale de 4,12 m. Il est composé de 13 assises, en moyen appareil avec des blocs rectangulaires de granit macrogrenu. Les assises sont plus ou moins régulières et linéaires avec des pierres et des fragments de tuile de calage, en partie haute. Les blocs des assises sont en bon état.

Dans la septième assise, une pierre est encastrée perpendiculairement dans le mur.

Le pan 6 (fig. 96)

Ce pan s'appuie sur le pan 7, avec quelques pierres harpées, et il est chaîné au pan 5. Il mesure 1,40 m en partie basse pour une hauteur maximale de 2,40 m. Il présente 9 assises de blocs rectangulaires de granit macrogrenu, de taille différente sauf pour ceux constituant le profil du pan coupé.

Aucun mortier n'a été repéré mais on note la présence de fragments de tuile de calage.

Certaines pierres ont été fendues par des racines.

Le pan 7 (fig. 96)

Ce pan est séparé du suivant par un grand if, planté en limite du mur de terrasse. Composé de 10 assises, il mesure 7,40 m de long pour une hauteur maximale de 4 m et se compose de blocs rectangulaires de granit micro et macrogrenu. Ce moyen et grand appareil présente une alternance d'assises avec une plus étroite (0,24 m de haut en moyenne) et deux plus larges (0,40 m de haut en moyenne)⁹⁶. On ne retrouve aucune trace de mortier dans les joints mais quelques fragments de tuile servent de calage.

Plusieurs réemplois ont été identifiés :

- dans la cinquième assise, peut-être un linteau ;
- dans la huitième assise, deux éléments de corniche avec mortaises.

Dans les neuvième et dixième assises, plusieurs pierres biseautées pourraient correspondre à d'anciens soubassements. La deuxième assise présente un ressaut continu qui se retrouve au niveau de la première assise du pan 8.

⁹⁶ On retrouve cette disposition dans le pan suivant.

Le pan 8 (fig. 96)

Dans la continuité du précédent, il mesure 7,40 m de long pour une hauteur maximale de 2,80 m. Il comporte 8 assises, en moyen et grand appareil avec des blocs taillés rectangulaires ou carrés en granit micro et macrogrenu. Cet appareillage présente une alternance d'une assise moins haute (en moyenne, 0,23 m) et de deux assises plus hautes (en moyenne, 0,40 m). La première assise marque un ressaut, bûché à certains endroits.

Dans les septième et huitième assises, quatre pierres présentent des mortaises et des trous de boulin.

Dans la septième assise, deux pierres sont biseautées en partie haute, comme celles du pan 2. L'angle supérieur droit d'une pierre de la cinquième assise est sabré.

Les blocs sont bien conservés. On ne retrouve aucune trace de mortier et les éléments de calage (petites pierres et fragments de tuile) sont peu nombreux. La poussée des terres et les racines de l'if ont provoqué un léger ventre dans la partie orientale, au niveau des quatrième et cinquième assises.

Une borne monolithe, assez grossière, est implantée à l'extrémité orientale du pan.

Synthèse (fig. 97)

Le mur analysé correspondrait à un ancien bâtiment sur terrasse. Le pan occidental mesure 13,50 m de long⁹⁷. Un pan coupé long de 10,80 m et large de 1,40 m en partie basse, adossé au mur en partie centrale, sert de contrebutement et ses côtés sont harpés par quelques pierres seulement. Le pan oriental mesure 15,20 m ; un bac maçonné contemporain a permis de voir la semelle de fondation du mur. Le dernier pan, à l'est, en décalé par rapport au reste, mesure 4,44 m de long. Le mur de terrasse a donc pu être repéré sur une longueur totale de 45,50 m.

Le mur-terrasse est surtout conçu en grand appareil de granit macro et microgrenu. Il est conservé sur une hauteur moyenne de 4 m, correspondant à 8 ou 9 assises. Dans l'appareillage, on trouve une alternance de deux assises de grande hauteur et d'une assise de faible hauteur, bien visible sur le pan 7. Quelques petites pierres et des fragments de tuile ou de carreau sont utilisés pour le calage et le réglage des assises. De nombreux blocs sont fracturés et éboulés, et un ventre important s'est formé au centre du pan occidental, sur 4,50 m de long environ. La poussée des terres a également provoqué un effondrement au niveau du pan coupé, faisant disparaître son angle ouest. Elle a enfin détruit le mortier entre les blocs sur l'ensemble de la terrasse.

On note d'assez nombreux réemplois, certains retaillés pour être placés dans les assises. Des trous de boulin, de poutre et d'appareil de levage ont également été identifiés. Plusieurs soupiraux, aujourd'hui bouchés, devaient aérer et éclairer les celliers du bâtiment sus-jacent. Enfin, à l'ouest, les traces d'une ouverture avec allège sur deux assises (porte, fenêtre ?) ont été repérées.

⁹⁷ Un éboulement sur 1,56 m a limité le relevé des pans 3 et 4.

VII. Synthèse de l'analyse des mortiers (fig. 98)

Le caractère provisoire et partiel des résultats de cette première analyse⁹⁸ est lié à la nature même des échantillons prélevés : beaucoup sont très pulvérulents ou réduits à l'état de sable et de petits fragments. Dans ces conditions, la caractérisation et les comparaisons entre échantillons ne sont pas aisées, d'autant plus que leur état ne permet d'envisager qu'un nombre limité d'analyses.

A. Les types de mortier selon l'analyse macroscopique

La majorité des échantillons de mortier (9/10^e) se répartit entre deux types qui présentent cependant de nombreuses similitudes. Mais quatre types de mortier ont pu être définis, même si les types 3 et 4 correspondent à des échantillons isolés (au niveau des prélèvements tout du moins).

Proportion des différents types de mortier :

- Type 1 :	34,4%
- Type 2 :	56,2%
- Type 3 :	3,1%
- Type 4 :	3,1%
- Autre (chaux) :	3,1%

Mortier très clair de type 1 : échantillons 3, 3b et 3c - 8 et 8b - 9 - 12 - 13 et 13b - 15 - 16 - 17 et 17b - 21 - 24 - 25.

C'est un mortier très fin, peu friable, de teinte générale très claire et à pâte liante (chaux carbonatée) bien blanche. Le sable employé est de couleur grisâtre avec quelques éléments foncés, ponctué de paillettes de muscovite. Il se compose essentiellement de très fins grains individualisés de quartz mais les grains les plus grossiers (inférieurs à 3-4 mm) sont polycristallins et s'apparentent à de petits fragments de roche magmatique (granit...). On notera la présence d'une très faible proportion de petits fragments anguleux de tuileau dont la taille excède rarement 1 à 2 mm. Lorsque ces fragments sont de taille supérieure, ils atteignent environ 5 mm. Exceptionnellement, de très fins fragments de charbon peuvent être présents. La phase liante comporte quelques nodules de chaux pure (dorénavant carbonatée) de petite taille (< 1 mm).

Mortier brun de type 2 : échantillons 4 - 5 - 6 - 7 - 10 et 10b - 11 - 14 et 14b - 18 - 19 - 20 - 22 - 23 - 26 - 27 - 28 - 29 - 30 - 31 - 32.

⁹⁸ Voir « Analyse des mortiers » dans les Annexes.

C'est un mortier fin qui se distingue du type précédent par sa couleur beige-brunâtre plus ou moins prononcée. La granularité du sable est comparable à celle du type 1. Le sable employé, riche en quartz, micas (muscovite et biotite), semble très similaire à celui employé dans le type 1 mais la proportion de sable introduite dans les mélanges y paraît plus grande (au détriment du liant). La taille des plus gros grains atteint parfois le centimètre. En complément du granulat naturel, on peut noter la présence de nombreux fragments de tuileaux de taille millimétrique mais pouvant atteindre une taille (pluri-) centimétrique. L'aspect brunâtre est essentiellement causé par la couleur de la phase liante des mélanges. Mais les nodules de chaux (carbonatée) de taille millimétrique, qui sont parfois visibles, ont une couleur plutôt blanche. La couleur générale des mélanges pourrait alors être causée par la présence d'une faible proportion d'argiles et/ou d'oxydes initialement présente dans les granulats. Ces mortiers ont souvent tendance à être assez friables.

Mortier gris/cendré de type 3 : échantillon 1

Il s'agit d'un mortier assez grossier de couleur grise (présence de cendre dans le liant ?). Il comporte un sable identique aux deux types précédents mais la granulométrie est plus grossière avec des grains de taille maximale souvent comprise entre 3 et 5 mm. Quelques très petits fragments de tuileau concassé sont présents dans le mélange.

Mortier rose de type 4 : échantillon 32

Ce mortier fin, de couleur rose, a été repéré en association avec du mortier de type 2. Il incorpore à la fois le sable d'origine granitique employé dans les mortiers précédents ainsi qu'une forte proportion de tuileau concassé. Les plus gros grains du sable atteignent 6 à 7 mm tandis que le tuileau semble être légèrement plus fin. Ce mortier est peu friable, comparé aux autres types.

Les observations macroscopiques montrent une grande similarité entre les mortiers de types 1 et 2, voire même de type 3. Le principal critère permettant de les différencier étant la couleur, elle-même liée à la couleur du liant et donc aux impuretés qu'il contient. Seul le mortier de type 4, qui incorpore une forte proportion de tuileau concassé, se distingue très nettement des 3 types précédents.

B. Les observations microscopiques et les analyses spécifiques

Les observations effectuées au microscope polarisant montrent une certaine homogénéité des microfaciès des différents types de mortier et elles confirment donc la tendance constatée à l'échelle macroscopique. Il est malgré tout possible de distinguer quelques différences entre certains échantillons mais celles-ci ne se cantonnent pas à des types de mortiers donnés.

Aspects communs à tous les mortiers

La composition minéralogique du sable est commune à l'ensemble des mortiers et il est quasiment impossible de distinguer des évolutions qui caractériseraient tel ou tel mélange. Le liant est à base de

chaux est commun à tous les mortiers.

Particularités

Le mortier de type 3 (échantillon n°1) présente une granulométrie grossière qui paraît en outre bimodale. Cette particularité n'est pas caractéristique du type 3, puisque les échantillons n° 11 et n° 20 (type 2) présentent un aspect relativement comparable.

Les échantillons n° 13 et 15 (type 1) et n° 4, 7 et 18 (type 2)⁹⁹ ont une distribution granulométrique régulière, assez comparable.

L'observation de la microstructure de ces mortiers ne permet donc pas de dégager de particularités significatives qui pourraient permettre de caractériser les différents types de mortier. Les changements de distribution granulométrique au niveau du sable de certains mortiers, sans évolution de ses particularités minéralogiques, pourraient en partie être dus à des variations naturelles du gisement lui-même. L'écèlement de la granulométrie des sables aux environs de 5 mm pourrait être dû à un tamisage. Les sables locaux, manifestement très proches sur le plan minéralogique, ont en effet une granulométrie plus grossière proche de 0/14 mm.

Les investigations menées au Microscope Électronique à Balayage (MEB) permettent des observations fines de la structure du liant tout en précisant sa nature chimique. Les fragments analysés sont issus de deux mortiers (n° 10 et n° 11), spécifiquement choisis car ils seraient issus de deux phases de construction distinctes (Moyen Âge pour le n° 11 et XVIII^e siècle pour le n° 10). Les observations menées sur ces échantillons de mortiers n° 10 et 11 ne montrent pas de différence flagrante entre leurs microstructures respectives.

Les masses volumiques absolues des mortiers se mesurent sur des échantillons très finement broyés, ce qui permet de s'affranchir d'une part importante de la porosité de la matière. Bien que les échantillons du type 1 présentent une valeur moyenne légèrement supérieure à celle obtenue sur les échantillons du type 2, on peut considérer que la différence n'est pas significative, compte tenu de la dispersion des valeurs. Cette dernière est certainement liée à la proportion variable de liant résiduel présent dans chaque échantillon.

Les valeurs des masses volumiques réelles sont classiques pour ce genre de mélange (mortier à base de chaux). Les mortiers de type 1 sont manifestement un peu moins denses que ceux de type 2.

Un fragment de chaque mortier représentatif des 4 types a été broyé en vue d'une analyse élémentaire par fluorescence des rayons X. Les résultats montrent des tendances globalement identiques. La relative homogénéité visuelle des mélanges se traduit par une absence de tendances marquées au niveau de leur composition chimique.

L'analyse cristallographique confirme la très grande similitude des sables déjà constatée au niveau

⁹⁹ Ils sont tous issus de structures considérées comme médiévales.

des observations macro et microscopiques. Il est très probable que le sable utilisé dans la confection des mortiers ait une origine locale. Les trois prélèvements effectués sur les sables alluvionnaires des cours d'eau proches de l'abbaye mettent en évidence une certaine variabilité des propriétés (composition chimique, masse volumique) de ce gisement. Il n'est donc pas étonnant de constater une variabilité du même ordre de grandeur au niveau des propriétés des mortiers.

En définitive, la grande majorité des mortiers prélevés semble être très similaire, exception faite du mortier de type 4 (échantillon n° 32) qui incorpore une forte proportion de fragments de tuileau. Ils utilisent le même sable granitique, certainement prélevé dans les ruisseaux proches de l'abbaye, dans des proportions assez similaires. Les propriétés physiques de ces mortiers (masses volumiques, absorption d'eau, squelette granulaire) ne permettent pas de dégager de réelles tendances propres à chaque type. Les analyses chimiques et minéralogiques réalisées sur chaque mortier représentatif des types de mortier 1, 2 et 3 ne révèlent pas non plus de singularités particulières.

C. Les types de mortier confrontés aux structures archéologiques

* Les types 3 et 4 correspondent à deux prélèvements effectués sur le pignon ouest de l'église, lequel est encore en élévation et a subi de très nombreux remaniements.

** En « Normal », le type 1 et en « Italique », le type 2.

1. Structures considérées comme médiévales

- chevet **1062** parement interne niveau supérieur : type 1 (P8)
- chevet **1062** parement interne niveau moyen : type 1 (P9)
- chevet **1062** parement interne au niveau d'un réemploi : type 2 (P11)
- chevet **1062** parement interne au niveau d'un autre réemploi : type 1 (P12)
- chevet **1062** parement externe : type 2 (P28)
- fondations du chevet **1283** niveau supérieur : type 2 (P29)
- fondations du chevet **1283** niveau inférieur : type 2 (P30)
- mur gouttereau nord **1036** hors réemploi : type 2 (P4)
- mur gouttereau nord **1036** au niveau d'un réemploi : type 2 (P7)
- mur gouttereau nord **1050** hors réemploi : type 2 (P14)
- mur gouttereau nord **1050** au niveau d'un réemploi : type 1 (P13)
- mur gouttereau sud **1120** : type 1 (P15)
- mur gouttereau sud **1180** : type 2 (P19)

- mur-bahut **1139** de la galerie nord du cloître au niveau du parement : type 1 (P21)
- mur-bahut **1139** de la galerie nord du cloître au niveau du blocage : type 2 (P22)
- mur-bahut **1287** de la galerie est du cloître au niveau du parement : type 1 (P25)
- mur-bahut **1287** de la galerie est du cloître au niveau du blocage : type 2 (P26)
- dallage **1288** de la cour de cloître : type 2 (P27)
- empierrement **1289** sur le dallage de la cour de cloître : type 2 (P23)

- seuil **1179** : type 2 (P18)
- accroche **1181** de l'aile orientale : type 2 (P20)
- accroche **1181** de l'aile orientale au niveau du chapiteau en réemploi : type 2 (P32)
- seuil **1297** : type 2 (P31)

2. Structures liées à des réparations d'époque moderne (avant 1733)

- blocage interne du chevet **1056** : type 1 (P16)
- mur-contrefort sud du chevet **1114** : type 1 (P17)
- contrefort au nord de la nef **1030** hors réemploi : type 2 (P5)
- contrefort au nord de la nef **1030** au niveau d'un réemploi : type 2 (P6)
- couche 1238 sur le dallage de la cour de cloître : type 1 (P24)

3. Structures liées à la reconstruction de l'abbaye au XVIIIe siècle

- mur **1026** de la galerie occidentale : type 1 (P3)
- mur **1070** oriental du bâtiment : type 2 (P10)

La présence des deux types principaux dans des structures identiques (comme le chevet) montre que la composition des mortiers ne peut pas être un élément discriminant. Cela vaut également pour la comparaison entre les structures médiévales et les structures du XVIIIe siècle puisque les deux types se retrouvent dans ces dernières (**1026** et **1070**).

Il semble logique que, disposant de sable à foison provenant de l'érosion des granits, les religieux se soient servis pendant des siècles dans les gisements locaux. Une part du sable échantillonné avec le mortier provient aussi certainement de la simple usure des blocs appareillés. La chaux a été façonnée, en revanche, à partir de matériaux extraits à plusieurs dizaines de kilomètres. A des centaines d'années d'écart, il serait vraiment étonnant que les religieux aient acheté exactement le même liant.

Les analyses pertinentes seraient donc de traquer des restes de fossiles ou de coquillages dans la chaux pour caractériser le gisement de calcaire ou de craie utilisé¹⁰⁰.

On aurait pu penser que la teneur en chaux soit un peu plus forte dans les mortiers les plus récents mais ce n'est pas vraiment le cas. On est donc en présence de mortiers réalisés avec le sable local et de la chaux de bonne qualité et cela à toutes les époques. Il est vraisemblable que la chaux provienne de la vallée de la Creuse (Saint-Gautier, Pont-Chrétien), via Argenton¹⁰¹.

Il est particulièrement étonnant d'avoir les mêmes mélanges à travers les siècles. Mais cette homogénéité, pour tous les échantillons, est finalement rassurante puisqu'elle concerne des structures archéologiquement différentes : 1070 recoupe 1056, 1062, 1283 ; 1026 recoupe 1050, 1036, 1120, 1180...

VIII. Synthèse sur l'espace construit

Les structures construites fouillées à ce jour donnent l'image d'un ensemble construit cohérent, avec des remaniements souvent ponctuels et sans marqueur net de reconstruction, en dehors de la présence récurrente des réemplois. Aucune stratigraphie d'ampleur n'a été retrouvée et nous avons vu que, dans la galerie nord du cloître, la circulation médiévale et la dernière circulation moderne avant les travaux de 1733-1768 se trouvaient théoriquement à la même altitude. Du reste, l'estimation des niveaux de circulation confirme, par sa cohérence, cette impression de pérennité :

- nef : 563,25 m
- galerie nord : 563,45-563,50 m
- cour de cloître : 563,25-563,30 m
- passage ou entrée de la salle du chapitre : 563,30 m
- chœur au niveau du chevet : au-dessus de 563,45 m
- zone cémétériale extérieure à l'est du chevet : autour de 560,80 m.

A. La question des réemplois

Depuis trois ans, Arnaud Ybert cherche des comparaisons pour le lapidaire de Grandmont, sans arriver à quelque chose de précis. Faute d'études régionales suffisantes, il est difficile de préciser la datation du lapidaire en réemploi entre 1180 et 1220¹⁰².

¹⁰⁰ Selon l'avis d'Arnaud Ybert.

¹⁰¹ Selon l'avis d'André Larigauderie.

¹⁰² La plupart de ces réemplois proviennent d'un cloître. Ce mobilier en réemploi dans les structures est en partie commun avec celui rencontré chez les habitants.

Parmi les pierres insérées dans la maçonnerie du chevet¹⁰³, deux possèdent un profil symétrique constitué de cinq tores séparés les uns des autres par des baguettes, deux de chaque côté et un central en amande. Les tores étant droits, il conviendrait de les considérer comme des parties de support. La présence d'un tore en amande impose une date postérieure à 1140 et son caractère acéré indiquerait plutôt le XIII^e siècle. Cette date peut correspondre avec le façonnage des autres pièces qui se terminent par un tore et qui ont été pensées pour être assisées dans un mur. Une pierre, apparemment de même type, est également réemployée dans le mur gouttereau nord de la nef. Sa présence laisse penser que le chevet et la nef de l'église ont un terminus post quem commun. Le bon alignement de ces deux structures pourrait indiquer qu'elles sont contemporaines en dépit de l'absence de contact stratigraphique.

Les cinq pierres en réemploi situées dans les structures de la zone de cloître (1181, 1139 et 1287) sont fort différentes de celles présentes dans le chevet. Nous avons, en particulier, deux chapiteaux doubles engagés, qui devaient donc se trouver à l'extrémité de l'une des arcatures ouvrant sur l'espace central du cloître. De dimensions comparables, ils se distinguent par le décor¹⁰⁴.

Le premier est orné de feuillages à crochets qui se continuent sur le corps de l'objet laissant envisager qu'un bandeau courait entre les arcatures du cloître. La forme de ces feuilles, qui n'est pas sans évoquer les débuts de l'art gothique en Limousin, est assez comparable à celles que l'on voit sur des chapiteaux de l'abbaye de Dalon¹⁰⁵. Sa réalisation date certainement de la fin du XII^e siècle ou du début du XIII^e siècle. Le second chapiteau est d'aspect beaucoup plus fruste mais les similitudes, dans les dimensions et dans la forme générale de la corbeille, indiquent que les deux objets sont contemporains. Il n'est pas rare en Limousin que des chapiteaux à corbeille nue jouxtent d'autres arborant un riche décor et les différentes parties des abbayes de nombreux ordres, notamment Cîteaux, reçoivent souvent un décor plus ou moins riche selon leur importance liturgique et les personnes invitées à les fréquenter. Il est donc envisageable que le premier chapiteau ait été façonné pour l'aile orientale du cloître, en contact avec le chœur des moines quand le second aurait été placé dans l'aile occidentale en regard de celui des convers.

Les découvertes de 2015-2016 invitent donc à associer tout un groupe d'objets inventoriés avec un cloître construit, certainement, à la fin du XII^e siècle et dont une partie au moins des pierres a été réemployée dans un nouveau. Il permettait de desservir des bâtiments contemporains dont quelques éléments lapidaires caractéristiques nous sont parvenus, tels un chapiteau triple qui devait soutenir la

¹⁰³ Voir étude du mobilier lapidaire par A. Ybert en Annexe.

¹⁰⁴ Les deux chapiteaux retrouvés dans les maçonneries du cloître et de l'hypothétique aile orientale pourraient ressembler à ceux de la chapelle du prieuré grandmontain Notre-Dame de Louye (fig. 99), selon les dessins de Louis Morize (1871) conservés aux Archives départementales des Yvelines (121 J 146). Or, ce prieuré est construit dans le dernier tiers du XII^e siècle.

¹⁰⁵ Datée peu après 1190 par Claude Andrault-Schmitt.

partie extrême de l'une des arcatures d'entrée de la salle capitulaire et un claveau qui formait la clef d'un arc engagée dans la maçonnerie.

La plupart des pierres intégrées à la base de données proviennent bien de l'ancienne abbaye. Elles témoignent de la présence de bâtiments érigés vers le milieu du XII^e siècle, certainement modifiés par la suite. Un cloître et au moins quelques dépendances ont été construits à la fin du XII^e ou au début du XIII^e siècle. Le mobilier découvert atteste de l'usage de couleurs chatoyantes et, certainement, d'éléments de différenciation des espaces liturgiques par une modénature plus ou moins complexe. Les réalités concrètes des moines s'étaient donc bien éloignées de l'idéal primitif.

Pour Cl. Andrault-Schmitt, les réemplois sont datables des environs de 1200, ce qui pourrait correspondre à une consécration d'août 1219 effectuée par l'archevêque de Bourges, bien que le chroniqueur Bernard Itier soit le seul à la mentionner et qu'il attribue à une simple pollution par des excommuniés, car elle convient aussi à la pose des vitraux¹⁰⁶.

D'une manière plus générale, elle place la période faste de l'ordre de Grandmont après 1200, marquée notamment par la multiplication des celles dans le royaume de France. Mais elle souligne qu'elle fut préparée depuis le troisième tiers du XII^e siècle, époque de la forte influence des Plantagenêts, avec quelques événements marquants : en 1174, réception d'un fragment de la Vraie Croix ; en 1181, mission d'acquisition de reliques à Cologne ; en 1189, canonisation du fondateur Etienne¹⁰⁷.

L'imprécision chronologique (1180-1220) reste donc identique, dans l'attente de nouvelles comparaisons.

Les pierres sculptées, parfaitement intégrées en réemploi dans les fondations du chevet et des murs gouttereaux de la nef, témoignent d'une reconstruction complète de l'église, fondations comprises. Une telle refondation totale ne peut guère se concevoir que dans une optique de mise en oeuvre d'un système constructif nouveau nécessitant des fondations renforcées, comme un passage à la voûte.

¹⁰⁶ Cl. Andrault-Schmitt, *op. cit. biblio.*, p. 121.

B. La question du mobilier

Le mobilier céramique récolté à ce jour¹⁰⁸ est pratiquement exclusivement postérieur au XVe siècle, ce qui interroge sur le passé médiéval du site ou, du moins, sur le caractère et l'ampleur des travaux menés à la fin de l'époque moderne.

La campagne 2016 a livré, globalement, un nombre réduit d'artefacts et écofacts, ce qui est une constante sur ce chantier. Voici les totaux en nombre de restes pour les principales catégories :

- **Céramique** : 634 (essentiellement de la céramique d'époque moderne)
- **Verre** : 118
- **Métal** : 323 (essentiellement des clous)
- **Faune** : 1096 (essentiellement de petits os et des esquilles).

Les remblais liés aux travaux d'époque moderne (comblement de la tranchée n° 1 de vérification, 1150 ; remblais d'exhaussement à l'est du chevet, 1284) fournissent un contingent très limité de mobilier.

- **Céramique** : 5 (0,8%).
- **Verre** : 6 (5,1%).
- **Métal** : 26 (8%).
- **Faune** : 60 (5,5%).

Les remblais liés à la reconstruction de l'abbaye au XVIIIe siècle (construction du grand bâtiment, 1241 ; dernier remblaiement pour la constitution de la terrasse orientale dans sa forme actuelle, 1232, 1242, 1266, 1279, 1295 ; comblement de la tranchée n° 2, 1248 ; remblais de constitution de la terrasse sud, 1234, 1250) fournissent les contingents les plus importants pour toutes les catégories de mobilier.

- **Céramique** : 496 (78,2%).
- **Verre** : 77 (65,2%).
- **Métal** : 219 (67,8%).
- **Faune** : 956 (87,2%).

L'absence quasi complète de mobilier dans les contextes médiévaux s'explique à la fois par la nature de ces contextes (essentiellement des structures construites et des sépultures) et par le fait que peu de niveaux de circulation ont été découverts pour cette période médiévale.

¹⁰⁷ Cl. Andrault-Schmitt, *op. cit. biblio.*, p. 114-115.

¹⁰⁸ Étudié par Barbara Bekkal, il a fait l'objet d'une première expertise par Patrice Conte, que nous remercions vivement. Voir « Inventaire du mobilier » en Annexe.

C. Phasage provisoire des constructions confronté à quelques données historiques

1. Il n'y a aucun vestige de l'implantation primitive des frères dans le second quart du XIIe siècle. Peut-être était-elle à un autre endroit ?

2. Les pierres en réemploi retrouvées dans pratiquement toutes les structures mises au jour peuvent indiquer une construction dans le dernier tiers du XIIe ou le début du XIIIe siècle, dont il ne reste rien, à part le décalage de la sépulture n° 25 dans la nef, la présence de sépultures plus anciennes que les constructions dans l'angle nord-est du cloître et peut-être les fondations débordantes du chevet. Les textes originaux de cette période mentionnent, à plusieurs reprises, une forte activité constructive.

Le récit de la consécration du 4 septembre 1166 confirme l'existence d'un chantier en cours à cette date¹⁰⁹. La *Gallia Christiana*, qui reprend plusieurs sources, indique aussi, pour cette époque (1160-1170) l'action du prieur Pierre Bernard qui, pendant 7 ans, « rendit son éclat à l'ensemble du réfectoire de l'abbaye grâce à un voûtement de pierre ; de la même façon, il acheva l'église depuis le chevet jusqu'à l'entrée du chœur des frères – laquelle église avait été antérieurement commencée et construite dans sa partie basse (ouest ?) »¹¹⁰.

Plusieurs témoignages historiques permettent donc de situer la construction de l'église de Grandmont vers 1160-1170. La présence du denier au nom de Foulque, comte d'Anjou, retrouvé dans le niveau de fonctionnement du cimetière associé aux fondations débordantes du chevet (M8), pourrait aller dans ce sens puisque ce type apparaît dans les trésors à partir de 1140 (trésor de Dreux) et qu'il est moins fréquent dans les trésors des décennies 1190 et 1200. Les parties conventuelles ont très bien pu être construites plus tard et sur un temps plus long. Les divers réemplois retrouvés pourraient provenir de ces espaces, pour une datation large entre 1180 et 1220.

3. Le monastère tel qu'il se présente à l'issue des fouilles est composé d'une église avec sa nef et son chevet, et d'un cloître avec sa galerie nord et peut-être le départ de sa galerie orientale. Tous ces éléments comportent des réemplois de la construction antérieure. Ils sont donc a priori mis en place à la même époque. Cela signifie un gros chantier que les textes peinent à mentionner. Après 1453, l'abbé Guillaume de Fumel (1437-1471) engage des travaux dans l'église puis fait construire des bâtiments « magnifiques »¹¹¹. Cette hypothèse chronologique me semble, actuellement, la plus probable. La datation par radiocarbone d'un charbon de bois prélevé dans le comblement de la sépulture n° 16, placée dans l'angle nord-est du cloître, ne va pas à l'encontre de cette hypothèse chronologique¹¹².

¹⁰⁹ Cl. Andrault-Schmitt, *op. cit. biblio.*, p. 120-121, d'après la chronique de Geoffroi de Vigeois.

¹¹⁰ Cl. Andrault-Schmitt, *op. cit. biblio.*, p. 121-122.

¹¹¹ *Gallia Christiana*, t. II, col. 356.

¹¹² Analyse par radiocarbone d'un charbon de bois prélevé dans le comblement 1257 de la fosse 1256 de la sépulture n° 16 : âge calibré de 1315 à 1616 ; maximum de probabilités : de 1315 à 1499 (Lyon-13253).

L'absence de structures complètes antérieures, tant au niveau de la nef qu'au niveau du chevet, indiquerait une purge radicale avant reconstruction, probablement à cause de l'aspect du promontoire naturel¹¹³.

4. Le premier remblaiement du chevet pourrait correspondre à des désordres architecturaux provoqués par le tremblement de terre signalé par Pardoux de la Garde en 1579. Dans ces remblais, le double sol parisis de Charles IX (1571, M3) est cohérent avec cette hypothèse chronologique.

5. La mise en place des organes de stabilité (mur-contrefort sud et arc-boutant) pourrait être l'oeuvre de l'abbé Georges Barny, avant 1643 selon Levesque.

Entre 1635 et 1643, l'abbé Georges Barny reconstruit le dortoir, installe des renforts massifs le long des murs extérieurs de l'église au détriment du « cimetière » (celui situé au nord de l'église d'après Pardoux de la Garde qui y recense 350 emplacements), renforce une « colonne » du sanctuaire contre l'autel majeur (est-ce le massif de maçonnerie interne 1056 ?). Ces travaux ont dû affecter la continuité des murs gouttereaux de l'église et probablement détruit la chapelle nord qui ne servait plus alors que de « revestiaire » comme la chapelle sud qui ne servait plus que de sacristie¹¹⁴.

La découverte de deux monnaies dans les remblais supérieurs (1621, M4, et 1638-1643, M5) est cohérente avec cette hypothèse chronologique.

6. A partir de 1733, tout est reconstruit selon un plan différent, avec l'église au nord contre la terrasse de l'Angleterre et un grand bâtiment de direction nord-sud comportant une galerie de façade.

¹¹³ Voir chapitre I. *L'aménagement du promontoire*.

¹¹⁴ Cl. Andrault-Schmitt, *op. cit. biblio.*, p. 119, d'après Jean Levesque.